

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ORENS DE GAMEVILLE
EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2009**

Décisions de l'Article L 2122-22

Vœu commun de la majorité municipale en faveur de l'appel pour un Ultimatum Climatique.....	488
Vœu sur le projet de réforme des collectivités territoriales et de leurs ressources, à l'initiative de l'APVF	492

FINANCES

1. Débat sur les orientations budgétaires 2010	507
2. Attribution des indemnités de budget et de conseil au nouveau receveur municipal.....	517
3. Garantie d'emprunt à la fondation RAMBAM.....	519

COMMANDE PUBLIQUE

4. Désignation des membres du Jury de Concours.....	521
---	-----

VOIRIE ET TRAVAUX

5. Reprise des branchements et dépose des fils nus rue des Vignes - Affaire 4 BR 154	523
--	-----

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6. Rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.....	524
7. Avis de la commune sur la demande de la Société « La Toulousaine » d'autorisation d'étendre, au titre des installations classées pour l'environnement, ses installations situées ZA des Bogues – Escalquens.....	530

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le 17 Novembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian SEMPÉ, Maire.

Étaient présents : MERONO - PRUVOT - REVEL - ARTERO R. - SAUMIER - SARRAILH - FAVIER - CAPELLE-SPECQ - PETREMANN - BRULE - AUSTRUY - FLECHER - DELEUZE - JACQUOND - SOUTOUL - BARES - DUPUIS - BAPT - GUELFUCCI - GODFROY - JOP - AYAD - DEL BORRELLO - DUCOS

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : REGNIER - FABRE - CONFORTI - SOUBEYRAN - CABASSUD - ARTERO O. - LUMEAU-PRECEPTIS - COMBES-BOISSOT

Pouvoirs :

Madame Christiane REGNIER	à	Monsieur Guy FAVIER
Madame Joëlle CONFORTI	à	Monsieur Robert ARTERO
Monsieur Jean-Louis SOUBEYRAN	à	Madame Anne-Marie REVEL
Madame Corinne CABASSUD	à	Monsieur Michel SARRAILH
Monsieur Olivier ARTERO	à	Madame Agnès SAUMIER
Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS	à	Madame Marie-Laurence BARES

Madame Muriel PRUVOT a été élue secrétaire de séance.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Le quorum étant atteint, nous allons proposer un secrétaire de séance. Madame Muriel PRUVOT est nommée secrétaire de séance.

Nous avons eu un petit souci sur un compte rendu que nous avons approuvé. La feuille d'émergiment qui a circulé a été égarée. Il s'agit du Conseil Municipal du 2 juillet 2009. Je vous fais passer le document de manière à ce que vous émergiez.

▪ **Monsieur GODFROY**

Je voudrais juste revenir sur le compte rendu du 1^{er} octobre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Ce compte rendu n'est pas soumis à l'approbation, vous avez 15 jours pour apporter vos remarques.

▪ **Monsieur GODFROY**

En revanche, le Conseil du 30 mars est le dernier en ligne sur le site de la mairie.. Je m'étonne qu'il n'y ait ni celui du 26 mars, ni celui du 2 juillet, ni celui du 1^{er} octobre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

L'administration en prend note.

▪ **Monsieur GODFROY**

On a quand même indiqué sur le site qu'ils étaient sous réserve de l'approbation par le Conseil Municipal suivant mais je crois que dans le mois ou dans les deux mois qui suivent ils pourraient y être.

▪ **Monsieur le MAIRE**

C'est une remarque justifiée et on la prend en compte. Le directeur général a noté cette anomalie.

Je vous propose d'ouvrir la séance avec les décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article 2122-22.

DECISIONS DE L'ARTICLE L 2122-22

06 décisions ont été prises numérotées de 47/09 à 52/09.

☞ 6 concernent l'alinéa 4

Prestations de services

▪ **Monsieur le MAIRE**

Si vous n'avez pas de remarques, je vous propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

VŒU COMMUN DE LA MAJORITE MUNICIPALE EN FAVEUR DE L'APPEL POUR UN ULTIMATUM CLIMATIQUE

▪ **Madame DUPUIS**

Dans moins d'un mois va se tenir la conférence internationale sur le climat à Copenhague avec pour enjeu de renégocier l'accord qui avait été trouvé à Kyoto en 1997.

Je rappelle les objectifs de Kyoto. Pour les pays industrialisés il s'agissait de réduire de 5,2 % les émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de 8 % pour l'Union Européenne.

D'après l'Agence Européenne de l'Environnement, l'Union Européenne est en passe de satisfaire cet objectif d'ici 2012 et 5 pays dont la France ont déjà atteint l'objectif de 8 %.

Les émissions de l'Union Européenne comptent pour près de 12 % du total mondial, pour une part de PIB de 30 % et on peut dire que la politique climatique de l'Union Européenne permet de construire une économie et un mode de vie de plus en plus efficace au plan énergétique.

Chaque habitant de l'Union Européenne produit quand même environ 10 tonnes de CO₂, bien au-dessus de la moyenne mondiale qui se situe autour de 6 tonnes. A titre de comparaison, si on prend les Etats-Unis c'est au-delà de 20 tonnes, la Chine autour de 5, l'Inde 1,6 et l'Afrique bien inférieur à 1.

En s'appuyant sur les rapport du groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat de l'ONU qui ont été Prix Nobel pour leur travaux en 1997, 11 ONG, à l'origine de l'ultimatum climatique, (ce sont des ONG qui n'agissent pas uniquement sur des enjeux environnementaux mais aussi des organisations humanitaires ou qui interviennent dans la défense des droits humains), fixent à 40 % l'impératif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays du Nord.

Elles chiffrent également l'aide nécessaire aux pays en voie de développement à 100 milliards

d'euros par an. Ça peut paraître important mais il faut relativiser puisqu'il s'agit en fait de 10 % des dépenses militaires mondiales.

L'ultimatum climatique est un appel lancé par ces ONG au Président de la République, avant la conférence de Copenhague, pour l'inciter à prendre des mesures et à engager véritablement des actions pour la lutte contre le changement climatique.

Notre municipalité se doit d'agir et donner l'exemple. Les transports et l'énergie au sens large sont des facteurs parmi les plus importants d'émissions de gaz à effet de serre et des actions à notre niveau sont possibles. Par exemple, nous pouvons mieux isoler les bâtiments municipaux, diminuer la dépense aux énergies fossiles et réduire la facture énergétique. On peut pour cela établir un bilan carbone pour définir les actions prioritaires.

La municipalité de Saint-Orens doit s'engager à agir contre le réchauffement climatique : l'étude du « bilan carbone » du patrimoine et des services de la collectivité en 2010, pour aller vers la mise en place d'un Plan Climat territorial, une commande publique responsable qui intègre la performance environnementale, l'utilisation des énergies renouvelables, le développement des transports en commun, des modes de déplacements doux et la lutte contre l'étalement urbain sont autant d'illustrations de notre volonté d'agir concrètement en faveur du développement durable.

C'est pour cela que nous souhaitons que la commune de Saint-Orens s'engage dans la signature de l'ultimatum climatique.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

A Rome, aux Assises de la FAO, pour la conférence sur la faim dans le monde il n'y a pas un seul chef d'Etat.

1, 2, 3, 4, 5, 6 : un enfant vient de mourir dans le monde ; chaque six secondes un enfant meurt de faim dans le monde ; donc, l'urgence ce n'est pas le climat, l'urgence c'est la faim dans le monde, 1 milliard d'êtres humains souffrent de la faim. Ce n'est pas le climat qui tue mais la mauvaise répartition des richesses, de l'argent et les guerres.

Non, je n'achète pas une indulgence, pour autant je ne gaspille pas, je pollue le moins possible, je suis pour la préservation des espèces animales mais je refuse de me laisser culpabiliser. Pour moi in fine une religion chasse l'autre, l'écologie chasse le marxisme. Je crois en l'homme, au progrès, au progrès social et donc ce soir je fais jouer ma clause de conscience en ne votant pas cette motion.

▪ **Monsieur SARRAILH**

En complément à l'intervention sur l'ultimatum climatique, dans un premier temps je dirai que ce n'est pas contradictoire à la lutte contre la faim. Ce que j'ai constaté dans ce domaine c'est que les promesses d'aide aux pays en voie de développement de la part du gouvernement français sont bien à la baisse par rapport aux effets d'annonces qui ont été faites. Je crois qu'il y a un besoin de mobilisation important mais les effets climatiques sont aussi sensibles sur les pays en voie de développement, si on voit le Bangladesh où il peut y avoir des pénuries alimentaires qui peuvent être accentuées par les phénomènes climatiques. Ce ne sont donc pas deux domaines qui sont antagonistes ou contradictoires. Ces luttes doivent être complémentaires.

La Communauté Urbaine va mettre en place un « agenda 21 » adossé à un plan climat territorial.

Nous serons sûrement amenés à coordonner des actions, en terme de diagnostic carbone, avec la Communauté Urbaine sur ces questions.

- **Madame DUPUIS**

Parmi les 11 ONG il y a « Action contre la Faim ». Je pense que toutes ces actions sont liées. Le changement climatique a une influence dans les pays par le fait des inondations, par le fait des sécheresses accrues, sur les terres disponibles pour l'agriculture et pour nourrir également la planète. Le fait de signer ce vœu n'est pas fait uniquement pour le climat mais aussi pour les phénomènes induits par le changement climatique, y compris le problème des réfugiés politiques. Je pense qu'on ne peut pas dissocier.

- **Monsieur FLECHER**

Je souscris tout à fait au vœu qui a été proposé mais je voudrais rajouter une réserve d'interprétation. Probablement c'est un vœu qui a été proposé par des ONG, cela peut paraître bizarre étant donné que la conférence internationale reposera sur les Etats. Les Etats de l'Union Européenne sont bien placés du point de vue bilan énergétique, du moins ceux de l'Ouest, mais il ne faut pas se voiler la face. Si, au cours de cette conférence internationale, ni la Chine, ni les Etats-Unis ne souscrivent aux objectifs que les européens sont d'accord pour souscrire, le vœu n'aura aucune efficacité et il ne s'agit pas de culpabiliser les municipalités qui vont voir leurs ressources diminuer et qui auront peut être du mal à concilier développement durable et maintien du service public rendu à leurs populations.

- **Monsieur GODFROY**

Je souscris à ce que vient de dire M. FLECHER. Effectivement, il faut souhaiter qu'à la conférence de Copenhague il y ait des résultats chiffrés et contraignants mais il ne faut pas oublier que les Etats-Unis et la Chine c'est quand même 40 % des gaz à effet de serre. Peut être que l'accord qui vient d'être signé entre le Brésil et la France sur ce sujet aurait eu plus de portée s'il avait été signé entre le Brésil et l'Europe.

- **Monsieur DEL BORRELLO**

Je vais intervenir uniquement pour parler de Saint-Orens. Je pense qu'il faut être exemplaire dans ce genre de débat et de vœu. Je souhaite que Saint-Orens s'engage et réalise quelque chose et donc nous attendons les actions qui seront faites par la Ville de Saint-Orens et notamment au bilan carbone où nous sommes relativement en retard, sachant que d'autres communes l'ont déjà fait il y a très longtemps.

- **Monsieur MERONO**

Le vœu qui nous avait été proposé initialement effectivement culpabilisait les villes puisqu'il était noté que 70 % de la pollution provenait des villes. Ça me paraissait être une façon de fustiger les villes alors qu'en définitive elles regroupaient l'essentiel de l'économie et l'essentiel des populations.

Je trouve dans le vœu quelque chose qui m'intéresse énormément c'est la lutte contre l'étalement urbain. Effectivement à Saint-Orens – et j'espère que nos collègues de l'opposition ne nous démentiront jamais – dans la lutte contre l'étalement urbain et la densification ils suivront et ils suivront le vœu qu'ils

vont voter.

Je suis d'accord avec eux sur cette problématique là, sachant que pour moi c'est l'essentiel.

Vœu commun de la majorité municipale en faveur de l'appel pour un Ultimatum Climatique

Du 7 au 18 décembre se tiendra à Copenhague la conférence internationale sur le climat. L'accord trouvé à Kyoto en 1997 qui demandait aux pays industrialisés de réduire de 5,2 % leurs émissions de gaz à effet de serre pour 2012 y sera renégocié.

Pour préserver notre planète, il faudra lutter ensemble et à toutes les échelles contre le réchauffement climatique. Et afin de mobiliser la société française, de montrer son soutien à des objectifs de négociation ambitieux, un appel, l'Ultimatum climatique (www.copenhague-2009.com) a été lancé par une douzaine d'Organisations non gouvernementales (ONG) comme le WWF, Greenpeace, Action contre la faim, Care, la Fédération internationale des droits de l'homme, la Fondation Hulot, les Amis de la terre, Oxfam, le Secours catholique, Médecins du monde, le réseau Action climat. Cet appel s'adresse au Président de la République. Il lui demande de plaider pour un accord ambitieux et de porter un mandat partagé par ses citoyens. Déjà signé par plus de 200 000 personnes, ce sera un signal fort adressé aux négociateurs dans un moment de grande incertitude sur la capacité des pays à trouver un véritable accord.

Les Etats doivent en effet prendre maintenant leurs responsabilités et négocier un accord à la hauteur des enjeux, un accord qui se doit d'être à la fois ambitieux et contraignant. En s'appuyant sur les rapports scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU, les ONG fixent effectivement à 40 % l'impératif de réduction des émissions des gaz à effet de serre dans les pays du nord d'ici l'an 2020, et chiffrent l'aide nécessaire aux pays en voie de développement à 100 milliards d'euros par an.

Les villes et collectivités territoriales ont également un rôle crucial à jouer sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Sans elles, les engagements internationaux ne pourront donc être tenus. Elles sont enfin au plus près des habitants pour faire évoluer les comportements.

La municipalité de Saint-Orens-de-Gameville s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique : l'étude du « bilan carbone » du patrimoine et des services de la collectivité en 2010, pour aller vers la mise en place d'un Plan Climat Territorial, une commande publique responsable qui intègre la performance environnementale, l'utilisation des énergies renouvelables, le développement des transports en commun, des modes de déplacement doux et la lutte contre l'étalement urbain sont autant d'illustrations de notre volonté d'agir concrètement en faveur du développement durable.

Elle invite donc les habitants de Saint-Orens-de-Gameville à devenir, comme la

municipalité s'y engage elle-même, signataires et promoteurs de l'appel pour un Ultimatum climatique.

Article unique : Le Conseil Municipal de Saint-Orens-de-Gameville s'associe à la démarche initiée par l'Ultimatum climatique et en signe l'appel, en vue de peser sur les accords de Copenhague.

▪ **Monsieur le MAIRE**

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce vœu au vote.

Qui s'abstient ? 1

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à la majorité, je vous en remercie.

VŒU SUR LE PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE LEURS RESSOURCES

▪ **Monsieur MAIRE**

C'est un sujet d'actualité puisqu'à Paris de déroule actuellement le congrès des maires. Au-delà de l'actualité médiatique c'est une question importante qui est soulevée et qui nous ramène sur le bilan de 25 ans de décentralisation, de réalisations que les collectivités locales ont apportées aux biens communs, le patrimoine qu'elles ont su générer et les services publics qu'elles ont su mettre en place. Si on prend un domaine comme la restauration municipale, entre 1980 et 2009, malgré une baisse des effectifs dans nos écoles, elle a connu une importance en nombre d'enfants, de rationnaires, plus élevée que celle des premières années.

Les élus locaux qui sont ancrés sur leur territoire, sont les représentants désignés par le suffrage universel, ont conscience que ce qui leur est proposé est un recul considérable par rapport à la décentralisation, est une atteinte à l'autonomie financière des collectivités locales et à terme entraînera un déséquilibre dans la répartition des impôts locaux entre l'économique et l'impôt ménage.

Il ne faut pas se leurrer, les compensations que l'Etat a promises, lorsqu'elles étaient pérennisées chaque année ont été en diminution constante quel que soit le gouvernement. C'est pour ça que de nous garantir les ressources pour 2010 ce n'est pas du tout rassurant, d'autant plus que ce sont des ressources qui seraient en baisse, voire stagnantes au mieux. La question est comment pourrons-nous continuer à assurer un service public de proximité dans chaque collectivité locale - le Conseil Général dans sa spécificité, le Conseil Municipal de Saint-Orens dans sa spécificité – sans avoir un impôt économique dynamique sur notre territoire ? La taxe professionnelle a déjà été en partie allégée sur la question de la part salaires. L'incidence qu'il y a eu sur l'emploi n'a jamais été mesurée, a-t-elle eu des effets positifs ?

Il se pose la question de l'accueil d'entreprises sur un territoire. Quel intérêt auront les communes d'accueillir des entreprises sur leur territoire sinon la circulation que ça engendre, le bruit des livraisons, etc ?

2009, c'est pour notre commune la fin des emprunts qu'elle a faits il y a plusieurs années pour la zone économique des Champs Pinsons. Cet effort fait par la commune, grâce aux saint-orennais, était programmé sur un retour venant de la taxe professionnelle et venant du foncier bâti entreprises sur des années et des années. Ça a été un effort très important qui a mis en danger la ville en 2001. Il y a un moratoire qui avait été fait en 1998-1999, la ville ne pouvant plus payer ses remboursements d'emprunts sur la ZAC économique, elle n'avait uniquement payé ces années là que les intérêts et n'avait remboursé en rien le capital.

Le projet de vœu est plus large et il a été présenté par l'Association des petites villes de France. Nous sommes à la fois une petite ville de France mais on a la particularité d'être dans une aire urbaine. Beaucoup de petites villes de France sont des petites villes de province mais qui n'ont peut être pas toujours la même particularité ou les mêmes difficultés que nous. Je crois qu'on peut se reconnaître dans ce qui est proposé.

« Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos citoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Effectivement, en tant qu'élus municipaux vous savez que vous êtes interpellés très facilement pour qu'on vous pose une question ou qu'on vous demande une marche à suivre parce que les gens sont proches de vous dans les quartiers où vous habitez.

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

L'impôt qui était dynamique dans les collectivités locales c'était la taxe professionnelle et lorsque cet impôt était en régression il y avait régression de service public et il y avait appel à l'impôt ménage.

Les trois quarts des financements publics sont effectués par les collectivités territoriales. Je lisais un rapport où on parle de 40 milliards et peut être 10 milliards pour l'Etat.

Le Conseil municipal de Saint-Orens de Gameville :

- AFFIRME son attachement à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

- FORMULE le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

Ça serait fort que le Département perde la clause de compétence générale qui le conduit à venir nous aider sur les installations culturelles, sportives, scolaires, petite enfance, personnes âgées, et qu'en même temps qu'on demande au Conseil Général de venir financer le TGV. Si ce n'est pas du financement croisé ça ? C'est-à-dire ce qui serait bon dans un sens ne le serait plus dans l'autre.

- EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;

Quand on nous dit une garantie, on a l'exemple du transfert des CLIC. Quand l'Etat a transféré les CLIC au Conseil Général, ce qu'il a donné en compensation financière ça n'a même pas été ce qu'il donnait la dernière année de CLIC à sa charge, ça a été la moyenne des CLIC sur trois ans. C'était donc une régression. Ce qu'il a donné à ce moment là au Conseil Général n'avait aucune marge d'indexation.

- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires ;

Cette question de solidarité entre les territoires c'est quelque chose d'essentiel. C'est vrai que les Conseils Généraux ont apporté de la solidarité au niveau des territoires à des endroits où la péréquation était nécessaire.

Si on prend une autre forme de solidarité à travers le SDEHG, il permet d'apporter des améliorations au niveau de l'éclairage public et autres, dans des endroits qui ne seraient pas en capacité de le faire sur leurs propres finances ou même s'ils percevaient eux la taxe qui est sur les factures d'électricité. La péréquation là donne du volume.

- APPELLE le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Il y a 5 paragraphes avec « affirme », « formule », « exprime », « souhaite », « appelle », je crois beaucoup de responsabilités dans ce message et je le mets à la discussion.

▪ **Monsieur FAVIER**

Je crois qu'à travers ce vœu il y a une prise de conscience qui est en train de se faire sur une perte de la démocratie de proximité. Il me semble qu'aujourd'hui se joue un enjeu important sur la démocratie de proximité. Aujourd'hui l'Etat, avec son pouvoir, met les communes en difficulté sur les services publics locaux de proximité qui sont des services très attachés à la population et aux citoyens (service public, transports, services municipaux, transports scolaires).

Aujourd'hui le Conseil Général aide les familles en donnant la possibilité d'emprunter les transports scolaires qui permettent aux enfants d'avoir une scolarité normale. Si demain cette démocratie de proximité disparaissait nous serons devant une chose grave. La prise de conscience des maires de petites villes ou même de grandes villes est tellement importante que cette prise de conscience va obliger l'Etat à revenir sur sa décision et que cette décision et cet appel à la démocratie chassent non pas ce pouvoir mais chassent cette entité de l'Etat qui met à mal les libertés de notre pays.

▪ **Monsieur GODFROY**

Je ne crois pas qu'on puisse reprocher au gouvernement de vouloir rationaliser et simplifier les structures et les compétences des collectivités territoriales. On peut s'interroger en revanche sur certains autres objectifs, par exemple le mode de scrutin d'élection des conseillers territoriaux. Je ne suis pas certain qu'il faille pérenniser la clause de compétence générale pour l'ensemble des collectivités. Pour la commune et pour les intercommunalités c'est une évidence. J'aurais tendance à penser qu'il vaudrait mieux spécialiser la Région et le Département. C'est un point de vue tout à fait personnel mais on pourrait envisager que la Région s'occupe des équipements et que les Départements s'occupent de tout ce qui est solidarité.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, il était nécessaire de cesser de taxer les entreprises sur leurs investissements productifs.

L'Assemblée Nationale s'est emparée de ce sujet, le Sénat en débattrà à partir de jeudi, il reste un mois et demi et je crois que rien n'est vraiment décidé. Le Sénat envisage de l'amender assez sérieusement et il semblerait qu'on s'oriente vers deux cotisations, une cotisation foncière en faveur des communes et les intercommunalités perçue par elle et une deuxième sur la valeur ajoutée, trois quarts à destination des départements et un quart à destination des régions. Je crois que tout ça c'est encore un débat qui n'est pas achevé, il reste un mois et demi pour ça et je crois qu'il est un peu prématuré de se prononcer sur un sujet qui est en pleine gestation et par conséquent nous nous abstenons.

▪ **Monsieur MERONO**

Le vœu porte exclusivement sur la loi des finances et donc sur un de ses effets premiers qui est la suppression de la taxe professionnelle. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que c'était la panacée et que c'était un texte bien équilibré. Ce qui nous pose problème c'est que la loi des finances va être votée à la mi-décembre et que pour l'instant nous ne savons pas quelles ressources seront en définitive pérennes puisqu'il est question de dotations d'Etat dont on sait que l'Etat a de plus en plus d'emprunts sur le dos et de moins de ressources propres. Ce qui veut dire que les ressources qui nous seront déléguées par l'Etat sont des ressources qui sont mortes d'ores et déjà.

Notre problème et notre souci c'est que nous ne savons pas ce que le budget 2010 prévoira. Ensuite sur les élections et tout le reste c'est un autre volet de la loi et là on est dans le cadre de la loi des finances uniquement.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Lorsque nous sommes passés en Communauté Urbaine, vous avez été les défenseurs de la commune en disant que le fait qu'on adhère c'était en gros une perte d'autonomie pour notre commune. Lorsqu'on a adhéré à la Communauté Urbaine on savait que les choses n'étaient pas simples, qu'il y avait des choses qui allaient être dans le bon sens et d'autres choses qui demanderaient beaucoup de temps pour être mises en place. Là c'est un saut en parachute sans parachute. Philippe LAURENT qui est divers droite, maire de Sceaux, et qui est à l'Association des Maires de France, a dit en gros voilà ce qu'on demande aux communes et aux collectivités locales : le matin on nous dit il faut que vous souteniez l'investissement, c'est la crise et il faut que les collectivités locales qui représentent 75 % des investissements soient là et on va vous proposer d'anticiper un remboursement du FCTVA . Beaucoup de communes ont fait ce qu'a demandé l'Etat mais beaucoup n'auront pas un résultat de FCTVA avec un décalage d'un an parce qu'elles n'ont pas été en capacité de faire des travaux plus importants sur l'année précédente parce qu'elles ont leurs recettes amoindries et notamment les droits de mutation.

A midi, on nous dit vous dépensez trop. On oublie qu'il y a eu la décentralisation de Raffarin, que les conseils généraux ont pris beaucoup de routes nationales qui sont devenues départementales avec des aberrations qui font que la RN126 est devenue départementale dans la partie haute-garonnaise et restée nationale dans la partie tarnaise.

Je rappellerai que le service urbanisme, qui était un service où on avait l'appui de l'Etat à travers la DDE, nous a été transféré intégralement sans compensation financière.

Et on nous dit vous dépensez trop, il y a trop d'élus donc on va en supprimer 3000. Les élus, d'une manière générale, 95 % ce sont des bénévoles et vous savez le mal qu'on a à ce que ce soit des salariés. Souvent dans nos conseils municipaux, au début du conseil municipal, on a deux tiers d'actifs et en fin de mandat on n'a plus qu'un tiers d'actifs parce que souvent certains collègues s'engagent parce qu'ils savent que durant le mandat ils seront en retraite et ils pourront apporter à la collectivité.

Heureusement qu'on en a mais heureusement aussi qu'on a des salariés.

Le soir (je cite encore Philippe Laurent) on nous annonce qu'on supprime la taxe professionnelle.

C'est-à-dire qu'il a résumé la vie d'une journée des collectivités locales sur un an, ça a été trois sons de cloche qu'on a entendus. J'ai entendu le président SARKOZY l'an dernier venir nous dire je compte sur vous, on va relancer l'investissement maintenant qu'on a mis les banques au pas. On les a tellement mises au pas qu'elles recommencent comme avant.

Ce qui est exprimé au Congrès des Maires c'est fort, au-delà des sifflets que FILLON a eus lorsqu'il est entré dans la salle. Les sifflets ça montre le mécontentement mais l'écoute de ce qu'il est dit elle y est derrière. J'espère qu'ensuite certains ont pu s'exprimer et qu'il n'a pas quitté la salle avant d'avoir entendu ce qui se disait. Comme avait fait DARCOS l'an dernier qui n'avait même pas osé se présenter au Congrès des Maires et qui avait envoyé un recteur, même pas quelqu'un du gouvernement.

Ce qui est en train de se passer c'est une atteinte à la vie des conseils municipaux, des conseils

généraux, des conseils régionaux et un recul de la décentralisation telle qu'elle avait été conçue et telle qu'elle a apporté des résultats dans l'amélioration du patrimoine.

Saint-Orens a eu une certaine croissance dans les années soixante. Les saint-orennais possèdent un patrimoine important qui a été rénové avec des acquisitions d'espaces naturels pour les générations futures.

Les collectivités locales ne dépensent pas pour elles-mêmes. Elles dépensent parce qu'elles rendent du service public et elles dépensent parce qu'elles améliorent le patrimoine qu'on transfère aux générations futures.

Quand il y avait la centralisation de l'Etat, il y avait une déconcentration des services d'Etat. Les fonctionnaires d'Etat qui ont fait leur carrière et qui sont au Conseil Municipal savent très bien que la déconcentration faisait que l'Etat avait les moyens d'assister les communes ou d'aider à prendre des décisions à ces moments-là.

A partir du moment où il y a eu le choix de la décentralisation et la seconde phase RAFFARIN, il y a trop de dangers dans ce qui nous est proposé d'autant plus de voter une loi des finances avant d'avoir voté une architecture de collectivités territoriales. En France nous avons quatre niveaux : l'Etat, les Régions, les Départements et les Communautés Urbaines. Dans beaucoup d'Etats de l'Union Européenne, ces quatre niveaux existent aussi ailleurs. On a une particularité c'est qu'on a un territoire national qui est très étendu et qui est très diversifié dans l'approche géographique. Ces 500 000 élus locaux, est-ce que ne pensez pas que c'est une richesse pour la France ? Est-ce qu'on peut imaginer une vie communale ou une vie de démocratie sans ces élus locaux ? Je pense que ce serait une erreur.

Pourquoi est-ce qu'on essaie de vivre la Communauté Urbaine d'une manière positive malgré les difficultés qu'on a ? Par exemple, on avait la redevance ordures ménagères, on est passé en taxe. 21 communes étaient à la taxe, la plus importante Toulouse était à la taxe et la redevance n'existe que dans des petites unités.

Cette Communauté Urbaine si ça nous permet demain d'avoir des aires sportives et de loisirs dans les zones de Montaudran, Saint-Orens, Quint-Fonsegrives, Balma, ce sera des économies d'échelle et ça permettra d'avoir de meilleurs équipements, de dépenser moins, de pouvoir les entretenir.

C'est bien au-delà de Saint-Orens que se pose cette question là et que si beaucoup d'élus locaux se la posent aujourd'hui c'est qu'ils ont conscience que les territoires dont ils sont élus, la décentralisation et la démocratie de proximité, c'est quelque chose d'important.

▪ **Madame PRUVOT**

Monsieur GODFROY vous dites qu'il vous semble prématuré de se prononcer sur ce vœu. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il est encore plus prématuré de décider la suppression de la taxe professionnelle qui va toucher aux recettes fiscales des collectivités locales avant d'avoir terminé le grand chantier qui est en cours actuellement de la réorganisation territoriale qui va justement porter sur la répartition des compétences et donc finalement sur la répartition des dépenses qui vont être affectées à chaque niveau en fonction de ces compétences ?

▪ **Monsieur GODFROY**

Effectivement les deux réformes auraient dû être concomitantes

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

.Sur ces deux aspects, que ce soit la réforme territoriale ou les financements, il est normal de s'interroger puisque pour les communes c'est assez perturbant.

Les recettes seront identiques en 2010 et en 2011, je crois que ça on ne peut pas trop le mettre en doute. A ce niveau là je pense qu'au moins on devrait avoir le respect de la solidarité nationale puisque c'est un débat national. Aujourd'hui c'est un peu prématuré de discuter de cela dans nos communes. Et donc nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Vous parlez Monsieur le Maire de ce que vous enlève l'Etat et de ce qu'il veut vous enlever. Aujourd'hui, je pense qu'à Saint-Orens il faudrait peut être s'interroger sur ce que vous donnez aux autres.

En passant en Communauté Urbaine c'est vrai qu'on avait des doutes et les doutes ont été confirmés par la passation de la compétence « ordures ménagères » à la Communauté Urbaine parce qu'en faisant cela vous savez très bien que la collecte des ordures l'an dernier nous coûtait 1,4 M€ et aujourd'hui on a donné à la Communauté Urbaine 1,7 M€. Donc vous faites cadeau de 300 000 € à la Communauté Urbaine et ça c'est une réalité, quel que soit le mode de collecte des ordures, que ce soit la redevance ou que ce soit la taxe.

Ensuite, on va manquer de ressources à Saint-Orens, c'est possible, mais il ne faut pas oublier qu'on a transféré 4 à 5 % de la fiscalité ménages à la Communauté Urbaine. Il faudra bien nous dire un jour ce que va faire la Communauté Urbaine parce qu'en faisant cela on a aussi transféré un peu plus d'un million d'euros de notre budget communal. Donc ça on nous l'a enlevé.

Aujourd'hui il ne faut pas parler de ce que l'Etat va vous enlever mais on pourrait peut être discuter de ce qu'on a donné aux autres.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Sur la question du budget « ordures ménagères » tel qu'on l'a eu pendant 3 ans, puisque la ville a eu la compétence « ordures ménagères », les comptes sont clairs, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un excédent de 492 000 € sur l'exercice des 3 ans.

Lorsqu'on arrête les comptes au 1^{er} janvier à 492 000 € on transfère sur le budget général de manière à ce que le budget général puisse honorer les dernières factures, et pas des moindres, de l'exercice 2008 des ordures ménagères. Ces factures se montaient à 290 000 €. Elles ont été payées en 2009 sur un excédent 2008. Les 200 000 € qui restent du bilan total sont en partie théoriques puisque nous avons dedans un certain nombre d'impayés et notamment 50 % d'impayés des entreprises qui n'ont pas payé leur redevance durant ces 3 ans et qui ont subi des rappels du percepteur. Sur ces 200 000 € qui théoriquement restent sur les 3 exercices, nous avons autour de 100 000 € d'impayés. Ça représente entre 3 et 4 %.

C'est d'ailleurs un des désavantages de la redevance par rapport à la taxe. C'est pour ça que les grandes collectivités sont à la taxe. La taxe est relevée en même temps que le foncier bâti, donc l'Etat avance aux collectivités locales l'argent. Dans la redevance, l'Etat ne verse que ce qu'il touche aux collectivités.

Donc ce n'est pas un bon exemple. La question de la fiscalité partagée non plus, parce que la fiscalité partagée ça été effectivement de dire un certain pourcentage de la TH et un certain

pourcentage du foncier bâti seront prélevés par la Communauté Urbaine et nous nous avons baissé de la même somme nos impôts locaux sauf une montée de 0,3 % du foncier bâti entreprises.

Nous avons reçu en compensation plus d'attributions de compensation venant de la Communauté Urbaine. Nous touchions autour de 2,8 M€ en 2008, en 2009 nous toucherons 4,7 M€. La Communauté Urbaine sur les impôts qu'on lui a transférés n'a gardé que ceux dont elle avait besoin en charges transférées pour faire fonctionner ce qu'on lui avait passé.

Le budget a connu un double mouvement et lorsqu'on l'avait voté en décembre on l'avait pointé parce qu'on a dit que la Communauté Urbaine n'a pas encore choisi ce qu'elle fait mais ça s'est passé comme ça.

Il y a eu un développement économique sur Saint-Orens dans la zone commerciale, sur lequel mon collègue Claude MERONO s'est investi durant ces années parce qu'il a pensé que c'était une entrée de ville modifiée, c'était de l'emploi en plus, c'était de la ressource fiscale au niveau du foncier bâti pour Saint-Orens et de la taxe professionnelle pour la Communauté Urbaine.

Le retour qu'on a eu en taxe professionnelle depuis 2001 vers la commune a été plus important que ce qu'on aurait eu si on avait eu notre seul développement de Saint-Orens parce qu'il y a eu l'effet Aéroconstellation. L'effet Aéroconstellation n'est pas venu alors que les collectivités ont croisé les bras. Qui a financé Aéroconstellation et a permis l'arrivée de l'A380 ? C'est le Conseil Général, c'est le Conseil Régional, c'est la Communauté d'Agglomération, l'Etat aussi avec la route à grand gabarit. Chacun a apporté sa pierre pour qu'on puisse accueillir l'A380, maintenir Toulouse capitale de l'aéronautique et ça nous a fait beaucoup d'investissements qu'on a payés sur le budget de l'intercommunalité et qui devaient être retournés par la taxe professionnelle.

Lorsqu'on accueille de l'entreprise, les collectivités locales aident à cet accueil et lorsqu'on change complètement les règles du jeu on met ce pacte de confiance en difficulté.

Peut-être qu'il fallait enlever le paramètre investissements dans la taxe professionnelle mais peut être qu'on pouvait la moderniser et empêcher les entreprises et tout le système qui ont spéculé, qui ont placé leur argent un peu sur toute la planète et qui ont fait des choses imprudentes qui nous ont mis en difficulté. Peut être que si la taxe Tobin avait été mise en place d'une manière mondiale et que nous ayons introduit le montant de la taxe professionnelle sur cet aspect là, peut être qu'on aurait rappelé les gens à la raison. Je crois que l'impôt économique est essentiel. S'il n'y a pas un impôt économique, quel intérêt auront les villes à accueillir de l'économique et de l'industrie ? Et s'il n'y a pas d'impôt économique ce sera immanquablement reporté sur les ménages et même pour les entreprises ça va déséquilibrer leur budget parce que nous ferons moins d'investissements et les ménages auront plus de difficultés à consommer ce qui leur est utile.

Quand on crée un déséquilibre à un endroit, on crée un déséquilibre plus fort à d'autres endroits et cela peut être n'a pas été assez mesuré.

▪ **Monsieur BAPT**

Je voudrais m'adresser à M. DEL BORRELLO qui a la gentillesse d'employer des mots dont il n'a pas entière portée.

Parler de prématuré je trouve que c'est un bon terme parce que s'il n'a la mémoire pas trop courte il devrait se rappeler de l'intervention présidentielle qui a prévalu à cette annonce et qui a surpris

jusqu'aux ministres même. Reportez-vous aux journaux de post-intervention présidentielle et vous verrez comment c'était la joie même à l'intérieur des ministères.

Vous avez des enfants, des petits enfants, vous entendez parler du jeu du foulard, ça ne vous choque pas qu'on s'alarme à ce propos. Il n'est jamais prématuré de s'attaquer à ce jeu, quand il s'agit d'adolescents, sauf que là on parle de l'Etat avec les collectivités. Je suis désolé, je pense qu'il n'est jamais trop tôt de s'alarmer et de se poser des questions en amont.

Je pense que lorsqu'on assiste à des déclarations à la limite populistes du type « il y a trop d'élus » « les élus ne servent à rien ou coûtent chers », on en est arrivé à un très bas niveau de discussion politique.

▪ **Monsieur SARRAILH**

Je voudrais faire quelques constats concernant la suppression de la taxe professionnelle qui a changé de nom si on peut dire puisque maintenant on parle de contribution économique territoriale. On repose toujours sur les mêmes mécanismes, c'est-à-dire en taxant le foncier, les salaires et l'amortissement des machines par l'intermédiaire de la valeur ajoutée, l'assiette de cette nouvelle contribution économique territoriale ne diffère pas de ce qu'était la taxe professionnelle avant 1999. Les fiscalistes ont toujours été confrontés à des choix, est-ce qu'on doit favoriser l'emploi, taxer les salaires, est-ce qu'on doit taxer le capital au risque de voir les entreprises partir à l'étranger, etc. Il n'y a pas grand chose de nouveau si ce n'est le changement de nom et dire qu'on a supprimé la taxe professionnelle.

Il y a quand même des différences de taille. Le gros problème c'est que son montant est nettement moins élevé que la TP antérieure et que les liens avec les territoires sont beaucoup plus distendus. Quand le Président de la République met en avant que pour supprimer la TP le fait que les capacités des entreprises seraient d'être moins concurrentielles à l'exportation, rien n'indique que cette fiscalité soit en France excessive. Dans la plupart des pays on a des fiscalités locales qui sont alimentées par les entreprises. Les entreprises françaises souffrent sans doute beaucoup plus en période de crise du manque de crédits bancaires. On est plus dans une volonté du gouvernement de satisfaire des demandes perpétuelles de réductions de charges de la part du MEDEF. On a vu que les seuils concernant cette contribution économique territoriale avaient été fixés à 3,5 %, ça a été revu à la baisse à 3 %.

Au moment où le parlement vote la suppression de la TP, en même temps on soumet à l'impôt sur le revenu les indemnités journalières de ceux qui sont victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles et ça pour moi c'est profondément choquant.

Un autre constat concerne le problème de la garantie des ressources des collectivités territoriales. Après 2010 nous ne savons pas comment ça va fonctionner, si ça reste constant avec l'inflation d'une chute des ressources de ces dotations dont on sait que souvent elles sont revues à la baisse en fonction des recettes de l'Etat.

Dernier constat, on revoit la fiscalité avant qu'on ait terminé la réforme engagée concernant les compétences des collectivités territoriales.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

L'impôt économique va exister, certes il sera inférieur de moitié à la taxe professionnelle, mais il va

quand même exister sur les entreprises puisqu'il sera assis sur le foncier et sur la valeur ajoutée.

Toute cette réforme, il ne faut pas oublier que c'est un constat général où la France est relativement endettée et tout le monde le sait et c'est faire preuve de solidarité de s'inscrire dans une réforme générale qui touchera tout le monde certes, il faudra peut être s'habituer à avoir moins, mais dans tous les cas la dette est ce qu'elle est, on n'en est peut être pas responsable mais il faudra un jour la diminuer. Vous savez que le budget de l'Etat était en équilibre jusqu'en 1980. A partir de 1981 il était en déséquilibre. Aujourd'hui la dette a atteint un niveau tel qu'il faut faire quelque chose.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Sur ceux qui ont l'habitude de dépenser moins, je souhaite que ceux qui bénéficient du paquet fiscal vous entendent parce que je ne les vois pas faire des manifestations pour qu'on remette une imposition juste avec des tranches qui permettent à ceux qui ont beaucoup de payer plus que les autres. L'impôt d'une manière générale est devenu encore plus injuste et c'est vrai que les impôts locaux, par la force qu'ils ont en volume, ont tendance à accroître les injustices.

Quelqu'un qui actuellement chez nous est une personne seule dans une maison, suite à un accident de la vie ou à la perte d'un conjoint et qui a une petite retraite, la question qui se pose aux saint-orennais et au conseil municipal c'est comment on va pouvoir maintenir ces personnes chez elles.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

Contrairement à l'Etat, les collectivités sont tenues de voter des budgets en équilibre et ne peuvent emprunter que pour leurs investissements, c'est dans la loi. Les collectivités sont bien gérées et vous avez raison l'Etat est en faillite, c'est M. FILLON qui le disait en 2007. A cette époque là la dette était de 1 200 milliards d'euros. Les rapporteurs du budget à l'Assemblée Nationale estiment que la dette des collectivités locales est d'environ 150 milliards d'euros. La dette à l'heure actuelle est de 1 400 milliards d'euros. L'endettement des collectivités locales représente 10 % de la somme globale.

Cette réforme des territoires et de ces ressources mettra à bas les fondements de notre république décentralisée et pervertira certainement l'essence de la démocratie locale. C'est une recentralisation punitive, dont M. SARKOZY est responsable, relayée en sous-main par tous les élus UMP. Oui, vous relayez la parole présidentielle. Vous utilisez les mêmes mots, les mêmes arguments, le même vocabulaire. Le vocabulaire c'est le vocabulaire de la majorité UMP qui s'est enrichi récemment d'une tournure nouvelle ; ce sont les éléments de langage. Ce sont des petits bagages de mots, d'arguments soigneusement présentés et préparés par les communicants, c'est le contrôle central de la parole, des éléments de cadrage ou de recadrage. Maintenant vous voulez réduire la dette ? Vous avez l'outrecuidance de nous reprocher la paille de la dette dans l'œil local ? Mais vous ne voulez pas voir la poutre de la dette dans l'œil national. Je tiens à votre disposition les chiffres de la dette que j'ai tirés du « Point » entre 1999 et 2009. 1999 : 795 milliards d'euros – 2002 : 900 milliards d'euros. A ce moment là la dérivée change et la pente s'accroît. Entre 2002 et 2007, + 300 milliards d'euros en 5 ans. Entre 2007 et 2009, 200 milliards d'euros de plus. Qui est responsable de cette dette ? L'année prochaine les économistes estiment qu'on va passer la barre des 80 % du PIB. Lorsque ce chiffre sera atteint, l'essentiel de l'impôt sur le revenu passera dans les intérêts de la dette. Est-ce que vous croyez que c'est tenable ? Est-ce que vous croyez que la réforme de la taxe professionnelle arrangera votre paquet fiscal ? Est-ce que vous pensez que le bouclier fiscal sera tenable ? Moi je ne crois pas.

▪ **Monsieur MERONO**

Je fais partie de ceux qui auparavant s'intéressaient toujours à la formulation des budgets et ce qui avait derrière. Au fur et à mesure je m'y suis moins intéressé parce que j'étais pris par autre chose. J'étais pris par le développement économique de cette commune. Le constat qu'on a fait en 2001 lorsqu'on est arrivé et qu'on a travaillé à l'instauration de la Communauté d'Agglomération, c'est que la taxe professionnelle n'était pas un facteur qui pouvait être un facteur répulsif pour les entreprises puisque les communes qui avaient les plus forts taux de taxe professionnelle dans cette région étaient celles qui avaient le plus d'emplois et d'emplois qualifiés : Blagnac, Colomiers. Je ne pense pas que ce soit un impôt sur certaines entreprises qui les annihilent beaucoup. On peut dire que cet impôt est un impôt qui aujourd'hui peut paraître obsolète.

Par rapport au discours que vous aviez sur la Communauté Urbaine, vous êtes en train de faire croire qu'on fait des cadeaux à la Communauté Urbaine. Si nous n'étions pas en Communauté Urbaine notre taxe professionnelle aurait chuté d'une façon considérable. On a au moins consolidé ça et on a eu pratiquement 800 000 ou 1 000 000 d'euros de plus. On profite de la croissance des autres, c'est Blagnac, c'est Colomiers qui payent une partie de notre taxe professionnelle. Ne faites pas courir des bruits qui sont faux. Lorsque vous dites quelque chose essayez d'avoir des arguments qui tiennent la route.

Sur la commune, puisque la taxe professionnelle était un impôt qui nous échappait à ce moment là, nous avons pensé que l'accroissement de commerces pouvait nous permettre d'avoir un accroissement du foncier bâti entreprises. Or, aujourd'hui, là aussi au niveau de la loi des finances qui va être votée, on ne sait pas ce qu'il va advenir du foncier bâti entreprises, on ne sait pas comment il va être évalué, comment il va être considéré. Ce sera une ressource importance que nous risquons de perdre.

Le fait de dire qu'on est en train de faire des cadeaux aux autres, qu'on payerait pour tout le monde, il faut arrêter. La question que je vous pose, si vous aviez été élus, vous auriez refusé d'aller à la Communauté Urbaine ?

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Nous n'aurions pas refusé d'aller à la Communauté Urbaine, on serait peut être allé au SICOVAL, je n'en sais rien, mais dans tous les cas ça va dans le sens de l'histoire. Je ne fais pas de politique ici, j'essaie de comprendre comment se font les équilibres et ce que les saint-orennais subissent lorsque la municipalité prend des décisions. Quand je dis qu'on a fait un cadeau au niveau des ordures ménagères, je suis désolé soit je me suis mal exprimé, soit vous n'avez pas bien compris, mais aujourd'hui la Communauté Urbaine va collecter 1 700 000 € qui est la même somme à peu près que Balma qui a 3 000 habitants de plus que nous, alors que vous savez très bien que cette collecte d'ordures a coûté 1 400 000 € l'an dernier, ça c'est une réalité. Après vous l'appelez comme vous voulez, dans tous les cas on va payer plus que ce que ça coûte.

▪ **Madame PRUVOT**

Tout à l'heure, M. DEL BORRELLO faisait une référence à la dette publique en disant que chacun devait en prendre sa part. Aujourd'hui le coût de la suppression de la taxe professionnelle pour le budget de l'Etat est évalué par la ministre du budget à environ 4,8 milliards d'euros, donc un

accroissement des charges. En absence de précision sur le financement de ce coût on peut aussi imaginer qu'il y aura un transfert de la pression fiscale des entreprises sur celle des ménages. Là on n'a pas de réponse. C'est très imprécis, c'est flou, on sait que ça va coûter 4,8 milliards d'euros à l'Etat mais on ne sait pas du tout comment il va trouver cet argent là.

Au moment où les déficits publics atteignent des niveaux record en France (1 400 milliards d'euros de déficit d'une dette publique proche de 80 % du PIB), on est en droit de se demander si vraiment cette réforme était pertinente et s'il n'y a pas d'autres chantiers à mettre en œuvre comme la réforme des finances locales qui est réclamée depuis très longtemps par tous les élus locaux, de droite comme de gauche, et aussi la question des dégrèvements fiscaux, du paquet fiscal, etc.

▪ **Monsieur le MAIRE**

1 400 000 € n'est pas la moyenne sur les trois années. L'an dernier nous avons évalué au plus juste les dépenses liées à la gestion des ordures ménagères, à savoir la location des bâtiments municipaux pour ce budget annexe et notamment la question des salaires. On est certainement au-delà des 1 400 000 €. La différence de population entre Balma et Saint-Orens est à peu près de 2 000 habitants. Il faut voir quels sont les services rendus sur le territoire de Saint-Orens par rapport à la collecte des ordures ménagères et ce qui est fait à Balma. Il faut toujours comparer les choses. Les questions sont différentes entre les divers territoires de la Communauté Urbaine. A certains endroits il n'y a pas de collecte de déchets verts, il n'y a pas de collecte de verre au porte à porte. Le SICOVAL a supprimé les collectes de déchets verts.

A travers les ordures ménagères on a espoir premièrement d'agir pour avoir moins de déchets produits à la source et c'est vers les industriels qu'il faut se tourner, vers ceux qui fabriquent les emballages, etc. Deuxièmement, une meilleure maîtrise sur les territoires, une meilleure utilisation des déchetteries, des composteurs qui, sur notre territoire, sont passés à 30% de présence dans les pavillons.

On espère aussi réduire des coûts à terme dans des systèmes de collectes qui ne se feront plus uniquement inter Saint-Orens mais qui pourront se faire à l'intérieur de la Communauté Urbaine sur des pôles qui sont à nos portes.

La Communauté Urbaine a montré son efficacité, par exemple l'intervention qu'on a eue sur les tuyauteries en plomb dans tous les travaux de voirie qui ont été faits.

▪ **Madame REVEL**

M. DEL BORRELLO une phrase chez vous m'a fait bondir, c'est quand vous avez dit « je ne fais pas de politique ». Tout à l'heure je suis allée sur internet, j'ai cliqué « Les Echos » et il y a une chronique de M. Jean-François PECRESSE qui s'intitule « Conservatisme municipal ». Je vais quand même vous la lire.

« Pour qu'un projet aussi économiquement sensé que la suppression de la taxe professionnelle suscite tant de questions, pour qu'un plan aussi politiquement fondé que la simplification de l'organisation territoriale soulève tant d'interrogations, c'est qu'ils ont été forcément mal expliqués. A l'école de la démocratie il n'en va pas comme à l'école de la république, le défaut de compréhension incombe au maître, pas à l'élève. Réunis en congrès aujourd'hui, après les conseillers généraux hier, les maires de France s'offrent ainsi le beau rôle de renvoyer à ces cours de pédagogie élémentaire un exécutif national qui a pourtant fait preuve de patience pour expliquer ces réformes locales et pour

concéder des aménagements. Déjà nombreux, ceux-ci font passer pour un conservatisme obstiné ce qui fut d'abord une circonspection légitime. Les collectivités locales soupçonnaient-elles l'Etat de ne pas leur compenser les recettes de TP perdues ? L'Etat remboursera à l'euro près. Les communes redoutaient-elles d'avoir à en appeler à Bercy pour boucler leurs fins de mois ? Bercy leur branche 4 tuyaux fiscaux : les taxes sur les surfaces commerciales et les entreprises des réseaux venant s'ajouter à des fractions supplémentaires de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Le produit de ces impôts nouveaux remplace-t-il pile-poil celui de la TP ? Ce n'est pas encore assez pour les maires qui voudraient en fixer le taux. Donner plus d'autonomie fiscale aux communes flatterait le citoyen. Ce n'est pas un service à rendre au contribuable, celui-ci au motif que n'importe quel investissement fait loi et contraint de financer sans barguigner des dépenses municipales dont la courbe ne suit pas le train de la décentralisation – passé à côté des communes – mais épouse fidèlement le cycle électoral. La réforme de la taxe professionnelle est l'opportunité d'amener à plus de vertu budgétaire des maires où ont été votés depuis 10 ans autant de dépenses nouvelles que dans l'ensemble des départements et des régions. Moins affectées par la crise que ne l'est l'Etat privé cette année de 55 milliards d'euros de rentrées fiscales, bien moins frappées que ne le sont les entreprises qui peinent à se refinancer, les communes sont tout au juste affectées par une baisse des droits de mutation. Les maires ne sont pas les mieux placés pour exiger le maintien de ce privilège qui consiste à voir leurs ressources sanctuarisées et vouloir s'exonérer des nouvelles charges communes comme la taxe carbone. »

Monsieur WOERTH, notre ministre, que dit dans « Les Echos » d'aujourd'hui :

« La réforme de la taxe professionnelle n'entraînera pas de manque à gagner pour les élus car l'Etat va compenser à long terme la perte des collectivités locales, a réaffirmé mardi sur France 2 le ministre du budget Eric WOERTH. Il n'y aura pas de manque à gagner pour les élus, assure M. WOERTH peu avant l'ouverture du congrès des maires de France à Paris qui vont notamment débattre de la très contestée suppression de la taxe professionnelle face au gouvernement qui veut les convaincre du bien fondé de ce projet. A partir de 2011 il y aura des impôts plus sûrs et plus justes qui vont se substituer à la taxe professionnelle et une dotation budgétaire si jamais la recette de ces impôts est inférieure aux ressources des collectivités locales avant la réforme, a poursuivi le ministre. L'Etat va compenser à long terme grâce à une dotation budgétaire le manque à gagner des collectivités locales a insisté le ministre. La réforme de la TP qui ne frappera plus les investissements va se traduire notamment, dès 2010 par un allègement d'impôt de quelques 11,7 milliards d'euros pour les entreprises, selon les estimations des communes, et modifier le financement des collectivités locales. En régime de croisière, le ministre du budget chiffre cette réduction d'impôt à environ 5,8 milliards d'euros par an. Cette réforme va se traduire par un manque à gagner de 11 milliards pour les communes selon leurs évaluations. Le gouvernement parviendra à rassurer les maires, a estimé M. WOERTH, le gouvernement a besoin de temps pour informer, c'est simplement un problème d'information a-t-il souligné. On supprime la taxe professionnelle parce que c'est nécessaire et notamment pour la compétitivité des entreprises et on garantit aux collectivités locales les ressources qu'elles avaient auparavant parce qu'elle est remplacée par deux impôts, une sur la valeur ajoutée et puis une sur la taxe foncière a-t-il plaidé. ».

J'ai trouvé également une phrase de Monsieur Emile BLESSIG qui est député-maire UMP de Saverne dans le Bas-Rhin. Il a dit « Cette réforme doit aller de pair avec le respect des engagements qui dans bien des domaines ont du mal à être tenus. Il faut bien reconnaître qu'il y a un réel problème de confiance dans la parole de l'Etat lorsqu'il s'agit de transferts, de garanties et de contreparties. ».

Je veux bien qu'on ne fasse pas de politique mais j'avoue que je suis aussi inquiète que certains pour l'avenir des finances des collectivités locales.

▪ **Monsieur BAPT**

J'ai été très surpris M. DEL BORRELLO, vous faites de la politique, on fait de la politique, ils font de la politique. On s'occupe tous de la cité ici. J'imagine que c'est juste un défaut de vocabulaire. Votre candeur m'effraie parfois quand on pense que vous briguez la place de premier élu de la ville. On a parlé du financement de la ligne à grande vitesse tout à l'heure où vous défendez à la fois une certaine politique de démolition du service public et des collectivités territoriales et à la fois vos mêmes collègues sont capables de demander une participation largement croisée pour la construction de la ligne à grande vitesse.

Vous ne pouvez pas honnêtement défendre, vous qui ne faites pas de politique, les interventions ministérielles du type « heureusement que nous enlevons nos services publics de proximité, ça a permis d'amoinrir la crise » et par derrière ce même gouvernement démantelait les services publics et de proximité tout en leur conférant de plus en plus de charges, de missions et de tâches. Vous ne pouvez pas défendre ce genre de chose ou alors vous êtes schizophrène.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Je sou mets au vote de l'assemblée ce vœu.

**VŒU SUR LE PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE LEURS RESSOURCES,
à l'initiative de l'APVF**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos citoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des

investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil municipal de Saint-Orens de Gameville :

- **AFFIRME** son attachement à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

- **FORMULE** le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

- **EXPRIME** son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;

- **SOUHAITE** que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires ;

- **APPELLE** le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Sur ce vœu :

Qui vote pour : 26

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 5 (MM. GODFROY – JOP – DEL BORRELLO – Mmes AYAD – DUCOS)

Il est adopté à la majorité, je vous en remercie.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Dans l'édito le mois prochain il y aura ce vœu intégral en disant le maire l'a plusieurs fois annoncé mais cette fois-ci c'est le Conseil Municipal. J'avais laissé en disant « ce vœu majoritairement ou à l'unanimité ». Maintenant je sais que je vais pouvoir écrire majoritairement et dire que notre opposition ne s'est pas exprimée sur ce vœu qui était un vœu je pense responsable et je le regrette.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Dans les documents qui ont été distribués il y a une note d'information qui a été préparée par Mme DIGNAC et son équipe sous l'autorité du Directeur Général. Elle a été présentée en bureau municipal et permet de situer les questions qui se posent dans ce débat d'orientations budgétaires que traditionnellement on fait en novembre parce que depuis plusieurs années nous avons décidé de voter le budget en décembre.

Le Projet de Loi de Finances pour 2010, s'inscrit dans un contexte marqué :

- par la crise économique et financière déclenchée à l'été 2008 et par l'adoption d'un plan de relance de l'économie au printemps 2009
- par la réforme dont on vient de discuter, avec deux volets évoqués précédemment.

Il intervient dans une période de transition et poursuit les objectifs suivants :

- accompagner et conforter la sortie de la crise
- poursuivre la maîtrise de la dépense tout en renforçant son efficacité
- réformer la structure de la fiscalité

Principales mesures :

- suppression sur la TP sur les investissements productifs et le transfert de ressources de l'Etat aux collectivités en compensation, ainsi que la création d'une Contribution Economique Territoriale sur les autres composantes de l'assiette de la TP.
- mise en place de la taxe carbone. Ce qu'il faut savoir c'est qu'à ce jour les communes ne seront pas compensées au niveau de la taxe carbone et nous nous interrogeons déjà pour savoir au niveau de notre commune à quelle hauteur elle sera.
- réduction des effectifs de l'Etat par le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

Il y a quelques jours il y avait le député UMP de Rodez qui commençait à s'inquiéter sur les milliers de suppressions de professeurs et d'enseignants dans l'Education, chaque année 15000 ou 16000. Le non remplacement des agents de l'Etat a des conséquences locales. C'est comme la modification des ouvertures d'heures des postes.

Il en résulte pour la collectivité de fortes incertitudes quant à l'évolution et la maîtrise de ces ressources ainsi que sur la capacité à financer dès 2010 le fonctionnement des services.

On sait que les bases vont être revalorisées de 1,2 % par l'Etat. L'année dernière elles l'avaient été de 2,5 %. Chaque année, ce qu'on appelle le panier du maire qui est basé sur les indices des coûts des dépenses des communes qui sont différentes de celles d'un ménage, est toujours supérieur à 3 % depuis plusieurs années. Donc 1,2 % de revalorisation des bases ça situe la question.

La dotation globale de fonctionnement que l'on va recevoir de l'Etat en 2010 ne va pas être en progression pour Saint-Orens, elle va être en diminution. Les dotations d'Etat vont baisser sur Saint-Orens en 1 et 1,6 %. C'est un manque à gagner dans la construction du budget.

Le débat d'orientations budgétaires, qui ne devrait pas avoir lieu puisqu'on n'a pas toutes les données mais qu'on avait inscrites et qu'on souhaite mener dans une première étape. Il n'est pas terminé aujourd'hui mais je pense qu'on a besoin de discuter entre nous, de responsabiliser la

population aussi. La motion de tout à l'heure n'est pas en avance, elle est nécessaire pour ce débat.

Par rapport à la question du FCTVA la tentation a été forte de remettre le FCTVA en cause dans sa progression, c'est-à-dire on ne voulait plus rembourser aux communes ce qu'elles avaient dépensé deux années précédentes, mais c'était de dire on fait monter l'enveloppe du FCTVA uniquement au système d'inflation. L'enveloppe du FCTVA remboursé par l'Etat aux communes est liée aux investissements des deux années passées. Il n'était pas normal de faire évoluer uniquement du taux d'inflation parce qu'une année on peut avoir un montant plus fort, une année on peut avoir une atténuation.

Donc baisse des dotations que l'on aura de la part de l'Etat et notamment une diminution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle qui elle diminue de 5,7 %.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

La DGF elle est perçue par le l'EPCI, par la ville de Toulouse ?

▪ **Monsieur le MAIRE**

Non, vous avez une DGF commune et vous avez une DGF Communauté Urbaine. Nous étions passés en Communauté Urbaine pour toucher une progression de la dotation globale de fonctionnement communauté. Nous avons toujours touché une DGF. La DGF est un reversement des impôts nationaux, l'Etat y perçoit la TVA dans son intégralité. A partir du moment où l'Etat affaiblit ses ressources fiscales à travers le paquet fiscal il se met en difficulté. Les dotations d'Etat ce sont 13 % des recettes du budget. La part venant de l'Agglomération à travers l'attribution de compensation que j'évoquais c'est 30 %. S'il y a des conséquences de pertes de l'impôt économique par la Communauté Urbaine il va y avoir un affaiblissement de l'attribution de compensation vers les communes. Il y aura en parallèle de la part de la Communauté Urbaine une montée des impôts ménages. Quand M. FILLON dit qu'il n'y aura pas d'incidence sur les impôts ménages de la suppression de la TP, moi je n'y crois pas.

La seule façon qu'on avait de faire face aux dépenses, à périmètre constant de la ville, c'était grâce au dynamisme de la taxe professionnelle et au dynamisme aussi du tissu économique qui nous a ramené ces deux dernières années plus de foncier bâti. Le foncier bâti en base, ces deux dernières années sur Saint-Orens, a monté de 9 à 10 %.

Concernant les droits de mutation, nous avons en 2008, 410 000 € de droits de mutation. Sur le budget 2009, à l'exécution nous n'aurons que 150 000 € au mieux. On a donc une perte autour de 300 000 €, ce qui est considérable. Sur le budget 2010, nous pensons que nous aurons la même configuration.

Nous avons une particularité sur l'exécution du budget 2009 c'est que nous avons identifié des sommes sur deux aspects. Premièrement nous avons créé un fonds d'investissement de réserves pour les équipements collectifs qu'il faudra créer pour accueillir la nouvelle population dans la zone de l'Orée du Bois (1 610 000 €). Ces 1 600 000 € sont dans les résultats mais ne sont pas en fonds libres. Deuxièmement, pour asseoir un programme de rénovation des installations sportives au niveau des terrains de grands jeux et notamment des vestiaires sur 3 ans, nous avons mis en place une autorisation de programme. Là aussi nous avons mis les sommes en face. Dans cette autorisation de programme nous avons indiqué le montant des ressources que nous allons aller chercher auprès du Conseil Général. Nous espérons pour 2010 arriver à obtenir de la part du Conseil Général un

engagement sur ces travaux nécessaires pour le monde sportif.

Il y a l'arrêt du soutien à l'investissement Petite Enfance puisque la CAF ne nous soutient plus en investissement et est en train d'affaiblir ses participations pour le financement de la Petite Enfance, pour le financement des CLAE puisqu'elle envisage que nous soyons obligés de rajouter 50 000 € au financement des CLAE.

Quand d'un côté on attaque l'école maternelle en diminuant le nombre d'instituteurs, en supprimant l'entrée des enfants à un certain âge à l'école maternelle, et qu'en même temps on nous dit de créer des postes de crèche et de nous attaquer à la Petite Enfance, je me demande comment vont faire les communes avec cet affaiblissement de l'aide de la CAF.

Il y a eu un gros travail qui a été fait dans la préparation de ce budget 2010, de la part des services de la ville qui ont voulu prendre du temps pour discuter avec l'adjointe au finances et les adjoints des délégations concernées qui, avec les services, se sont réunis pour avoir un partage de ce qui était fait comme services publics dans les divers aspects de la politique menée au niveau de la ville. Il y a eu un dialogue qui a été instauré pour essayer de cerner quels étaient les axes prioritaires et l'efficacité des politiques conduites. Je tiens à le souligner parce que ça a été un travail complémentaire à tout ce qui avait été fait précédemment.

En faisant ce travail et en construisant au fur et à mesure le budget les difficultés sont apparues au grand jour par un effet ciseau qui se prépare, c'est-à-dire un affaiblissement de nos recettes dû à de multiples raisons, malgré une maîtrise de la masse salariale, des coûts de fonctionnement, une hausse dure de nos dépenses qui reste toujours supérieure à 2 %.

A travers ce débat d'orientations budgétaires, la majorité municipale veut alerter le Conseil Municipal et la population de Saint-Orens sur cet aspect d'affaiblissement du budget et du risque d'un compte administratif qui soit réduit à la peau de chagrin, année après année, voire à un autofinancement qui peut devenir négatif.

Nous avons eu aussi la prudence durant ces deux dernières années, sur l'exercice 2008 et sur l'exercice 2009, de ne pas contracter les emprunts qui étaient inscrits. Il y avait sur le budget 2008, 1 M€ d'emprunts inscrits et en 2009, 1 M€ d'emprunts inscrits. Nous avons jugé que compte tenu de la situation économique et des propositions qui nous étaient faites et compte tenu du fait que l'emprunt avait une incidence en fonctionnement dès qu'on le lève l'année suivante, nous avons été prudents et resserré à ce niveau là aussi.

Les 2 600 000 € d'emprunts qui ont été levés cette année sont des emprunts qui sont antérieurs à 2008 et qu'on avait contractés à des taux avantageux pour la commune. Je rappelle dans ce débat d'orientations budgétaires que la commune n'avait pas d'emprunts toxiques et que la prudence a été de règle dans la contraction des emprunts malgré les chants de sirènes des banquiers qui sont venus plusieurs fois nous dire ne vous en faites pas nous sommes là, nous allons vous proposer un produit qui va vous alléger les annuités. On ne les a jamais écoutés et bien nous en a pris parce qu'on a 95 % de l'emprunt qui restera en 2010 qui est à taux fixe.

Nous avons pointé, dans la préparation du budget, les incertitudes que nous devons lever avant d'aller plus loin dans l'arrêt du budget.

Ce que je soumetts à l'assemblée dans ce débat c'est que nous proposons de ne pas voter le budget en décembre comme traditionnellement. Nous le repousserons à une date que nous ne

pouvons pas déterminer actuellement mais qui sera avant le 31 mars 2010. Mais, à chaque Conseil Municipal qui passera nous aurons un complément du débat d'orientations budgétaires parce que nous souhaitons apporter à l'assemblée municipale, au fur à mesure des annonces et des réalités propres de notre commune et de l'agglomération, les éléments qui permettent d'irriguer le débat.

L'idée c'est que ce soir nous échangeons autour de ça, si nécessaire en complément du débat qu'il y a eu tout à l'heure.

▪ **Monsieur GODFROY**

On va essayer de revenir sur la terre saint-orennaise car le contexte national ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt de nos réalités locales.

Vous avez décidé de geler en matière d'impôt la taxe d'habitation à son niveau de 2007, c'est bien. Je pense que vous allez être amenés, en ce qui concerne la taxe foncière, à l'augmenter en raison de la fiscalité mixte ou partagée qui vous a effectivement obligés à transférer à la Communauté Urbaine 4 % de la taxe d'habitation et 5 % de la taxe foncière. La taxe foncière a augmenté il y a deux ans de 0,2 %, l'année dernière de 0,56 % et nous verrons de combien elle va augmenter cette année. Vous allez être amenés à reprendre d'une main ce que vous avez laissé de l'autre. Aujourd'hui la fiscalité directe locale ne représente plus que 35 % des recettes de fonctionnement et l'attribution de compensation 30 % des recettes de la collectivité. Je parle d'attribution de compensation c'est-à-dire la taxe professionnelle après péréquation, déduction faite des charges transférées.

En ce qui concerne la dette, elle était l'année dernière de 10,1 M€. Vous nous l'annoncez cette année à 11,3 M€, ce qui veut dire que vous n'avez pas procédé à l'emprunt qui était inscrit au budget primitif et vous vous êtes contentés de lever l'emprunt de 2,6 M€ qui était un emprunt reporté de l'exercice 2007. L'an passé vous nous aviez expliqué que c'était parce que vous aviez vu venir la crise et que vous aviez entrevu la baisse des taux, aujourd'hui alors que les taux sont au plus bas vous avez adopté une attitude identique et je pense qu'on ne pourra pas continuer d'avoir une logique qui soit strictement comptable. La situation la plus préoccupante réside dans la réduction de nos marges de manœuvre. Je prends quelques exemples. Les terrains de grands jeux, 3 M€ ramenés à 1,5 M€ après subventions mais étalés sur 4 ans de 2009 à 2012. En matière de voirie, seule notre voirie départementale est désormais en état et nous avons la chance d'avoir sur la commune trois voies départementales. Pour ce qui est de la voirie communale, j'ai sous les yeux le tableau des travaux qui sont envisagés pour l'année 2010 et au-delà, il y en a pour 8 M€. Si on retire sur ces 8 M€ 28 % de subventions pour la chaussée et 50 % pour les trottoirs, c'est-à-dire en moyenne 40 %, ça fait une ardoise qui va tourner autour de 5 M€. Quand on sait que l'enveloppe allouée par la Communauté Urbaine à la commune de Saint-Orens, en matière de voirie, est inférieure à 1 M€ par an, on n'aura pas assez du mandat pour remettre en état notre voirie et la liste que j'ai n'est pas exhaustive parce que je prends toujours l'exemple de la rue du Vallon, dont je considère qu'elle est emblématique de l'état de notre voirie. Je préfère ne pas penser à l'état de l'avenue des Améthystes dont le budget de rénovation est de 3,6 M€ lorsqu'on abordera le dernier tronçon. Je crois qu'elle ne sera plus carrossable depuis un certain temps. Je ne m'attarderai pas sur l'Orée du Bois parce que je considère que vous n'êtes pas responsables de la situation mais il faudra quand même s'en occuper.

Il y a quelques temps j'avais posé une question relative à la piscine, on m'avait dit tout va bien, en réalité il semble bien que les trois communes du SICOVAL envisagent de ne plus financer un équipement qui se trouve désormais sur le territoire de la Communauté Urbaine.

Enfin, je voudrais dire un mot du CTM. Le Centre Technique Municipal c'est un bâtiment qui est

beau, fonctionnel, écologique, qui a coûté à la commune 1,6 M€, mais dont le deuxième étage est vide et dont le premier doit l'être en partie puisque les services qui l'occupaient sont partis au pôle de proximité à Lespinet. Aujourd'hui le CTM est occupé par les quelques fonctionnaires qui y travaillent, par les élus qui ont des réunions et par les quelques saint-orennais qui ont des problèmes de permis de construire. On peut se poser la question de l'implantation de ce bâtiment à la rue du Négoce. Nous considérons qu'il aurait probablement été mieux implanté en centre ville, par exemple aux Mûriers, ça aurait permis de décongestionner les services de la mairie et provisoirement de faire l'économie des 350 000 € qu'on va investir en 2010 et 2011 à la Ferme de Soye.

Que faut-il faire ? La dette n'est pas une fin en soi, elle devrait être un outil de développement sous réserve bien entendu que les citoyens qui la remboursent puissent en avoir une idée exacte, ce qui n'est pas toujours le cas. Aujourd'hui, le taux directeur de la BCE est de 1 %, celui de la Banque Centrale Américaine est de 0,25 %. Compte tenu du fait que la BCE souhaite conserver un différentiel suffisant entre les deux afin d'attirer les capitaux en Europe, on peut considérer qu'aujourd'hui les taux sont à leur plus bas, qu'ils ne baisseront plus et qu'en revanche ils auront tendance à remonter dès 2010 et peut être plus qu'on ne le croit.

Nous considérons que vous seriez bien avisés de saisir cette opportunité qui ne se reproduira pas avant un certain temps, compte tenu du fait qu'effectivement 6 des 7 emprunts de la ZAC des Champs Pinsons ont disparu.

On peut ensuite considérer que la réalisation de la ZAC du Tucard va avoir pour conséquences un élargissement de l'assiette de l'impôt local par l'augmentation du nombre des contributeurs. Cet élargissement va se faire sur 10 ans et va mettre à la charge de la collectivité des investissements qui sont ceux qui sont prévus par le projet du Tucard. Il serait peut être bon de faire en sorte que ces investissements soient retardés le plus possible afin qu'entre temps la commune ait pu refaire ses marges.

Enfin je voudrais dire que la mutualisation des moyens consécutive à la création de la Communauté Urbaine aurait dû effectivement entraîner des effets de synergie et des économies d'échelle qui ne sont pas là. Si on fait l'inventaire de ce que la Communauté Urbaine nous a apporté depuis un an, indépendamment de l'augmentation de la taxe professionnelle, c'est une augmentation très sensible des ordures ménagères. La Communauté Urbaine nous a apporté ensuite des débats interminables sur le plan des déplacements urbains dont on va voir les conséquences dans notre sud-est toulousain et puis une ponction d'une partie de nos recettes fiscales. Je pense que les 4 % de taxe d'habitation et de 5 % de taxe foncière étaient excessives et qu'on aurait dû se contenter de taux inférieurs, ça aurait laissé à la commune des marges plus larges.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Tout à l'heure j'ai expliqué qu'il y avait un retour d'une partie de ces impôts sous forme d'attribution de compensations, je pense que vous êtes assez fin pour l'avoir entendu et que vous vous rapprocherez pour voir quelle est la réalité de cela.

Sur la question de la dette je crois rêver. Vous nous avez asséné l'idée que nous avons endetté, surendetté Saint-Orens et maintenant vous nous dites qu'il faut en faire plus. Nous avons fait de la dette, oui, mais moins que la dette qu'on remboursait, oui. Nous avons donné la priorité à la rénovation du patrimoine et bien nous a pris qu'on ait fait tant de chantiers sous le mandat précédent parce qu'on a remis à niveau quelque chose qu'il faut qu'on transmette aux générations futures. La ville demain, avec la mise en place du nouveau SCOT, avec la question du PDU, qui, quelles que soient les difficultés que

l'on rencontra, va devoir se poser et va devoir être résolue parce que nous serons obligés de donner des réponses en terme de déplacements. On est une ville dans la ville maintenant. Le second souffle viendra de ce qui va se passer sur les territoires toulousains qui nous jouxtent, qui sont plus saint-orennais que toulousains.

Un CTM au niveau des Mûriers, on n'aurait pas pu réaliser ce que vous pensiez puisque vous vouliez avoir plus d'habitations aux Mûriers. Ça n'aurait pas été possible. On n'allait pas enclaver avec une nouvelle Ferme de Soye un centre technique municipal qui avait besoin d'air, de rapprochement des ateliers, de rapprochement des garages et d'espaces de stationnement pour les saint-orennais venant chercher des réponses aux questions qu'ils se posent.

Nous avons conscience que ce CTM ne sera pas un centre technique municipal mais sera à l'intérieur du centre technique municipal qui est l'ensemble du périmètre, y compris les hangars qu'on a pu construire en béton chantier, d'un bâtiment administratif qui va recevoir de nouveaux services permettant à la population de venir dans de meilleures conditions : le service des sports, le service éducation qui ne peut pas continuer à être accueilli en haut de la vieille mairie parce que nous avons un problème d'accessibilité pour des personnes handicapées, etc, et qui seront accueillis au CTM dans de bonnes conditions. Le Directeur Général a présenté un plan au bureau municipal qui l'a adopté. Maintenant le Directeur Général est en train de travailler avec les services pour positionner chacun sur les emplacements où ils vont exercer leur métier et donner de nouveaux locaux à la police municipale, permettre aussi que les services de base restent dans l'enceinte du périmètre central.

La prévoyance qu'on a eue en construisant ce CTM et en le construisant de la manière dont on l'a construit en termes écologiques, permettra à la ville de voir un avenir des services publics locaux dans l'accueil des populations et de ses personnels avec plus de confiance.

La Ferme de Soye, qui est la maison des solidarités, qui a un démarrage au niveau de l'emploi et qui demain sera rejointe par le CCAS, quel beau symbole que de la garder en centre ville pour montrer que la solidarité on l'a au cœur de tous les saint-orennais et au cœur de la ville.

La Maison de la Petite Enfance où on avait envisagé d'y mettre le service scolaire, en définitive on va avoir le bas de la Maison de la Petite Enfance qui pourra accueillir les services sociaux liés au Conseil Général. On aura là aussi une capacité d'accueil et je pense que le jour venu on se félicitera d'avoir fait ces travaux de rénovation.

▪ **Monsieur MERONO**

Vous vous êtes posé les questions qu'il fallait se poser mais on y avait répondu par avance. Sachez que le CTM qui s'avérait trop grand, d'ores et déjà est pratiquement trop petit, du moins dans sa version actuelle, c'est-à-dire que le deuxième étage qui aujourd'hui est vacant à terme a besoin d'être mis en état et de recevoir des services. Je pensais que le deuxième étage de ce CTM serait obligatoirement mis en place dans 5 ou 10 ans, aujourd'hui déjà si on en avait les moyens il faudrait peut être le faire.

Pour revenir au débat d'orientations budgétaires, je suis de ceux et il n'y en avait pas beaucoup à l'époque, y compris dans les anciennes majorités quand j'étais dans l'opposition, qui plaidaient pour que les budgets soient votés en année civile pleine, c'est-à-dire au début de l'année et à la fin de l'année précédente. J'ai milité pendant 7 ou 8 ans là dessus. Lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 2001, nous avons mis pratiquement 3 ou 4 ans pour arriver à nos fins et mes collègues peuvent dire que je les ai assez embêtés là dessus. Aujourd'hui, voir que nous ne pouvons pas construire un budget

en année civile, croyez-moi que pour moi c'est un échec cuisant. L'échec cuisant n'est pas imputable à la collectivité que nous représentons tous ici. L'échec cuisant est lié à la méconnaissance de ce qui va se passer dans les mois qui suivent.

Sur la taxe professionnelle, ce qui sera remboursé à l'euro près, c'est à l'euro près des évaluations de 2008, ce n'est déjà pas à l'euro près des évaluations de 2009. Ce qui veut dire que ce n'est pas tout à fait l'euro près, parce que s'il ne s'agissait que de quelques dizaines de milliers d'euros qui étaient en jeu, on pourrait dire il faut voter le budget.

Les droits de mutation, le maire vous l'a dit, ont diminué du fait de la conjoncture mais également ils sont en danger d'être perçus par les communes demain. Peut être demain ce ne sera pas 150 000 € que nous aurions au lieu des 400 000 €, ce sera peut être zéro.

La question qui se pose aujourd'hui c'est que nous sommes dans une incapacité de construire un budget à 100, 200 ou 300 000 € près. Ce sont les marges que nous avons que nous sommes en train de rogner.

J'ai entendu cet après-midi un tas de débats et les conclusions que j'en ai tirées c'est qu'en définitive l'Etat et la puissance publique qui est représentée par le gouvernement nous exhortent à ne prendre en compte que les compétences obligatoires que nous avons. Moi j'étais de ceux qui voulaient qu'on vote le budget en année civile, et aujourd'hui je suis de ceux qui disent on votera le budget quand on aura les moyens de le voter, c'est-à-dire que même si on doit dépasser les termes de la loi il faudra y arriver parce qu'on est dans l'incapacité.

La question de fond c'est de savoir, dans les compétences obligatoires que nous avons, dans le domaine scolaire par exemple, est-ce que demain nous prendrons ici ensemble la décision de dire les ATSEM ce n'est pas obligatoire, donc on n'en met pas, la Maison de l'Emploi ce n'est pas obligatoire, donc on n'en met pas, et comme ça on pourra faire ce que vous nous disiez c'est-à-dire quelques emprunts, faire de l'investissement et rembourser.

L'emprunt pour l'emprunt, vous avez raison, on est dans une période favorable pour emprunter, encore faut-il ne pas se dire nos arrières-petits-enfants pourront peut être rembourser. Nous sommes sur des emprunts à 15 ans mais on pourrait prendre des emprunts à 40 ans ou à 50 ans, ce qui avait été fait par les mandatures précédentes. Je suis très ennuyé de ne pas voter ce budget et le débat d'orientations budgétaires me semble aujourd'hui sans objet puisqu'on n'a pas les billes pour en discuter. Il faudra peut être revenir dans 3 semaines ou dans 1 mois, et quand nous aurons les effets de la loi de finances et les effets des réformes des collectivités territoriales, nous verrons.

Il y a eu depuis 2-3 ans des réformes qui s'appellent lois de modernisation de l'économie. Je vois que je ne suis pas bien dans le coup mais en même temps lorsqu'on a les porteurs de projets qui viennent devant nous en Communauté d'Agglomération ou au SMEAT au niveau des 117 communes pour des projets économiques sur le commerce, ils sont bien en mal de savoir constituer les dossiers. Chaque fois qu'ils ont constitué un dossier le mois suivant ça change et les textes changent. Aujourd'hui on nous annonce quelque chose, on n'est pas sûr que dans 15 jours ce ne soit pas le contraire, on n'est pas sûr que dans 1 mois ce ne soit pas le contraire.

La mort dans l'âme, moi personnellement je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on peut voter le budget et le débat d'orientations budgétaires aujourd'hui me paraît nul et non avenu.

▪ **Monsieur GODFROY**

J'assume la responsabilité de mes propos. Je considère qu'aujourd'hui vous avez fait de la dette un outil de communication alors qu'il aurait dû rester un outil de gestion. Vous avez le choix, soit vous dites les ATSEM, la rénovation de notre voirie, l'Orée du Bois, on s'en fiche, donc on n'augmente pas les impôts, ou bien, compte tenu du fait que vous avez décidé de geler la taxe d'habitation, vous allez être obligés soit d'augmenter la dette, soit d'augmenter la taxe foncière.

Je considère que la dette en définitive c'est un impôt étalé dans le temps et je suis bien d'accord avec vous M. MERONO qu'il s'agit de nous, qu'il ne s'agit pas de nos enfants.

Personnellement je considère que ce serait une erreur de ne pas tenir compte de l'opportunité actuelle des taux.

▪ **Madame REVEL**

Nous avons fait une préparation budgétaire très soignée, on a trituré tous les budgets les uns après les autres et on s'est aperçu que les budgets ce sont effectivement des chiffres mais c'étaient aussi des politiques publiques. Il y a effectivement les compétences obligatoires, les compétences non obligatoires que l'on exerce (crèche, école de musique, cuisines centrales), ce n'est pas obligatoire mais nous les avons et nous en sommes contents et même fiers.

L'alternative aujourd'hui elle est effectivement ce que vous dites, c'est-à-dire qu'après avoir regardé toutes nos ressources finement et constaté au jour le jour qu'on avait baisse sur telle ligne, baisse sur telle autre, on a fait l'évaluation de nos recettes, on a fait l'évaluation de nos dépenses au plus juste. A périmètre constant, aujourd'hui le budget pour 2010 pourrait passer, juste mais il passe.

Vous nous parlez d'emprunt, l'emprunt ce n'est pas pour du fonctionnement. Or, aujourd'hui la question est sur le fonctionnement. L'emprunt c'est pour financer des investissements. Si nous faisons un emprunt aujourd'hui comme vous nous le conseillez parce que les taux sont bas, qu'est-ce que ça veut dire demain ? ça veut dire que demain cet emprunt il va falloir le rembourser et vous savez très bien que le remboursement des emprunts ce sont là des dépenses de fonctionnement dans les années suivantes. Chaque annuité est aussi une dépense de fonctionnement. C'est pour cela que nous sommes aussi prudents sur les emprunts parce qu'on sait que ça va générer des dépenses de fonctionnement. Nous souhaitons repousser le vote du budget parce que nous avons des incertitudes. Les incertitudes, je suis sûre qu'au mois de mars elles ne seront pas toutes levées. Les choses sont en débat aujourd'hui, la loi de finances doit être votée au 31 décembre maximum, nous aurons quelques indications. M. FILLON disait qu'il reverrait avec les sénateurs par rapport à la taxe professionnelle, donc on fait un grand coup maintenant sur la réforme mais on réévaluera en cours de 2010 comment ça se passe, etc, voir s'il y a des ajustements. Au cours de 2010 que va-t-on faire nous, on va avoir des ajustements. L'Etat va nous changer la règle du jeu en cours de partie, comme la CAF nous change la règle du jeu en cours de partie, elle nous annonce que ce qu'elle finançait l'an dernier elle ne le financera plus dorénavant et après vous vous débrouillez pour ajuster vos budgets.

On veut retarder le vote du budget effectivement parce qu'on veut présenter aux saint-orennais le budget le plus sincère possible et aujourd'hui on ne peut pas présenter un budget sincère. On peut présenter un budget juste, équilibré mais pas sincère parce qu'on ne connaît pas toutes nos ressources et quelles sont exactement nos ressources.

Vous avez raison lorsque vous dites que le choix qui est devant nous est très rapide. C'est quoi le choix qu'on nous laisse ? On augmente les impôts, on diminue les politiques publiques ou on peut faire

des emprunts, mais ça on n'a pas envie.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Un budget reste un budget malgré tout. Il ne faut pas s'arrêter et dire qu'on recule de trois mois, je crois que les budgets il faut les établir avec peut être des hypothèses minimales. L'incertitude que vous avez aujourd'hui sur les budgets si c'est de l'ordre de 200 000 € ou de 300 000 €, l'incertitude ne sera pas à plus de 300 000 €.

Lorsqu'on regarde les chiffres des taux d'exécution je remarque que les recettes d'investissement qui étaient prévues en 2008, hors emprunts, étaient de 2 650 000 €, le compte administratif 2008 était de 1 379 000 €. Les recettes d'investissement de 2009 sur le budget primitif était de 833 000 €, le compte administratif 2009 s'évaluera à peu près à 1 400 000 €.

On a quand même des écarts relativement importants sur les taux d'exécution au même titre que les emprunts puisqu'on avait prévu début 2009 d'emprunter 1 037 000 €. En réalité on a emprunté 2 600 000 €. Les budgets dans une ville se remettent en cause tous les ans.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Quand on marque 1 037 000 € sur le budget 2009 en investissement, on n'emprunte pas 2 600 000 €. On lève 2 600 000 € d'emprunts qui étaient en 2007. Les emprunts servent à équilibrer les budgets d'investissement. Là on a fait le choix de ne pas le contracter parce qu'au moment où on a interrogé les banques il y a avait trop d'incertitudes et par prudence aussi compte tenu qu'on avait levé les 2 600 000 €.

▪ **Madame REVEL**

Le budget d'investissement n'est pas exécuté à 100 % parce qu'effectivement il y a des projets qu'on finance mais qu'on reporte parce qu'il faut le temps que le projet se mette en place.

Le budget de fonctionnement lui est exécuté à 97 ou 98 %. Là où il y a la question aujourd'hui c'est sur le budget de fonctionnement. La question qui va se poser, est-ce qu'on supprime la crèche, est-ce qu'on supprime l'école de musique, est-ce qu'on augmente les impôts ? Les dotations que nous n'avons pas c'est sur le fonctionnement. Ça ne veut pas dire que sur l'investissement nous n'aurons pas des soucis. Une partie de nos dotations d'investissement se sera avec nos partenaires institutionnels traditionnels, par exemple le Conseil Général qui lui a aussi ses petites dotations mais à qui on serre aussi les boulons. Il sera peut être un petit moins généreux.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Depuis 2001 la situation a été assainie et on se retrouve avec une provision pour investissement, ce que la ville n'avait pas connu par le passé de 1 610 000 €. Est-ce qu'il était utile de faire une provision pour investissement, est-ce qu'on pouvait demain financer les équipements qu'il faudra faire uniquement sur emprunts ? Non, je crois que c'était de la précaution de dire on met des sommes de côté pour constituer une première épine dorsale des investissements que nous avons à faire. La ville ne sera pas en faillite puisque nous avons pris ces précautions. Structurellement, le budget de notre ville, comme d'autres collectivités locales, est en danger. Des conseils généraux, actuellement sur le budget 2009, sont en grosse difficulté pour boucler leur budget. Les dépenses qui ont été engendrées par les transferts de l'Etat dans la décentralisation RAFFARIN – acte II – ont été supérieures à celles

escomptées et les recettes n'ont pas été à la hauteur dans les transmissions. Ils ont donc de grosses difficultés.

Pour 2010 on arrivera à construire un budget en équilibre, sans actions nouvelles, en maintenant le service public tel qu'il existe à Saint-Orens. Si demain le jeu du foulard existe et qu'on resserre petit à petit notre cou, notre Conseil Municipal devra voir quelles sont les mesures qu'il est amené à prendre mais avant de faire ça, en reportant le vote du budget non pas en décembre mais à une date qu'on déterminera avec les éléments qu'on aura, on veut sensibiliser la population de Saint-Orens en disant vos élus locaux vous alertent, ce n'est pas une question de dépenses dispendieuses puisque nous arrivons à contrôler nos dépenses mais on a un problème structurel. Concernant les services publics que la ville a mis en place, on a conforté ce qui existait, on a diversifié, mais ce sont des services publics qui dataient d'avant 2001 : l'école municipale de musique, la maison de l'emploi, la politique culturelle, la politique scolaire.

▪ **Monsieur MERONO**

Vous nous indiquez que nos prédécesseurs avaient institué des services publics de qualité, sauf qu'ils les ont institués en faisant de la dette. On ne peut pas se permettre de retomber dans ce travers là. Nous sommes dans une situation où si on ne fait pas attention, si on vous écoutait M. GODFROY, en empruntant pour emprunter nous serions dans les 2-3 ans à venir dans l'incapacité de rembourser de la dette. Créer de la dette en créant de l'investissement c'est créer aussi de la dépense supplémentaire à terme.

On pourrait peut être faire quelque chose et vous nous taxeriez après d'avoir présenté un budget qui ne serait pas sincère, donc on ne prendra pas ce risque parce qu'on vous craint beaucoup.

La question qui se pose aujourd'hui c'est de savoir si on est en capacité de maintenir le service public. Dans l'état actuel des choses on peut éventuellement, mais la seule variable d'ajustement que nous aurons et que nous avons c'est la population. Soit on augmente l'impôt ou l'assiette à la population qui déjà n'en peut plus, soit il y a de l'accueil de population nouvelle et la ZAC de TUCARD répondait à cette demande là.

▪ **Monsieur GODFROY**

Je n'ai pas dit qu'il fallait faire de la dette, j'ai dit que ce serait une erreur de ne pas profiter de l'opportunité des taux bas tels qu'ils sont actuellement.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Nous l'examinerons dans la préparation budgétaire au plus fin. Les investissements qui ont été faits ces dernières années, ce sont des investissements qui n'ont pas créé forcément du fonctionnement. Les Cuisines Centrales par exemple, en rénovation, c'était moderniser un outil. Altigone c'est pareil. On a veillé à ce que l'investissement ne soit pas générateur de fonctionnement.

Pour le débat d'orientations budgétaires il n'y a pas de vote. Je vous propose d'arrêter là mais nous serons amenés à le reprendre parce que le débat d'orientations budgétaires doit être fait dans les deux mois précédents le vote du budget. On aura forcément d'autres débats d'orientations budgétaires.

Débat sur les orientations budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales « de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés » dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,

A l'unanimité

DONNE ACTE au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2010

La teneur de celui-ci est retranscrite dans le compte rendu de la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE BUDGET ET DE CONSEIL AU NOUVEAU RECEVEUR MUNICIPAL

- **Madame REVEL**

A chaque changement de municipalité ou à chaque changement de receveur, nous sommes tenus de voter la délibération.

Il y a un nouveau receveur qui est arrivé en janvier dernier, M. LEMOINE. On vous propose de voter l'indemnité de budget qui est forfaitaire pour 45,73 € et l'indemnité de conseil qui elle est calculée sur la moyenne des dépenses réelles des 3 derniers exercices, sachant que pour la commune ça revient à peu près à 2 000 € annuels.

- **Monsieur le MAIRE**

C'est une personne très présente à nos côtés pour les questions d'appels d'offres et de liaisons avec nos services municipaux.

Délibération

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, notamment son article 97,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié par le décret n° 91-794 du 16 août 1991,

Vu les arrêtés des 16 septembre et 16 décembre 1983,

Considérant le changement de receveur municipal au mois de janvier 2009,

Considérant l'intervention de M. Lemoine pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable

Sur avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal

DECIDE

ARTICLE 1

D'attribuer à M. Lemoine, le nouveau receveur, les indemnités de budget et de conseil pour la durée du mandat du conseil municipal,

ARTICLE 2

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité s'imputeront sur ceux ouverts au chapitre 011 article 6225 du budget de la commune,

ARTICLE 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Monsieur le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

▪ **Monsieur le MAIRE**

On vous a distribué un document qui varie par rapport à ce qui avait été préparé et qui tient compte notamment du débat qui a eu lieu en Commission des Finances. M. DEL BORRELLO, nous avons tenu compte des conseils que vous nous avez donnés lors du débat de la Commission des Finances.

▪ **Madame REVEL**

La Fondation RAMBAM qui est sur la commune sollicite la garantie communale parce qu'elle souhaite restructurer et étendre ses locaux, notamment pour accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le coût de ces travaux qui s'élève à 3 624 338 €, qui seront financés à 76 % par un emprunt auprès de la CDC, soit 2 774 338 €. Elle a obtenu pour cet emprunt auprès de la CDC une garantie à 70 % du Conseil Général et elle sollicite la commune pour qu'on garantisse son emprunt pour les 30 % restants, à savoir 832 301 €.

Ça a été débattu en Commission de Ressources et Outils de Communication la semaine dernière et M. DEL BORRELLO, entre autres, était intervenu en nous demandant à ce qu'on ait des garanties par rapport à cette garantie d'emprunt faite par la commune. Vous avez eu un nouveau document qui donne des précisions complémentaires.

La fondation RAMBAM est une fondation qui est reconnue d'utilité publique par Décret du 8 octobre 2003. En tant que commune nous pouvons faire une garantie d'une part de son emprunt dans la mesure où elle respecte les ratios suivants :

- que le montant des annuités d'emprunts déjà garantis sur l'année + le montant de l'annuité du nouvel emprunt à garantir + le montant de l'annuité de la dette communale est inférieur à 50 % des recettes réelles de fonctionnement de l'année
- que le montant de l'annuité garantie à un même débiteur ne dépasse pas 5 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les règles de mise en jeu de la garantie :

En cas de défaillance de l'emprunteur, la garantie ne peut être mise en jeu directement par le prêteur qui s'adressera directement aux collectivités garantes.

Toutefois, la loi permet aux collectivités d'opposer au prêteur le bénéfice de la discussion et de le contraindre à s'adresser d'abord à l'emprunteur pour examen de sa situation financière.

Au moment de la mise en jeu de la garantie, les collectivités sont libres de choisir entre un remboursement du capital restant dû et la poursuite du remboursement du prêt pour la quotité qui les concerne.

La Commission Ressources avait trouvé opportun de garantir cette partie d'emprunt à la Fondation RAMBAM.

▪ **Monsieur le MAIRE**

On a discuté un moment pour bien vérifier tout, le fait aussi que la caution ne porte sur un capital

en diminution par rapport à ce qu'on garantit mais la présence d'un accueil Alzheimer sur notre commune a paru très important. Au niveau de la maison de retraite publique Augustin Labouilhe on est en train de terminer la rénovation et nous allons nous lancer dans une étude sur un accueil Alzheimer qui va demander encore plusieurs années. Donc c'est important qu'un signe soit donné par le Conseil Municipal sur le soutien de cette initiative.

Dans quel domaine la ville a garanti les emprunts ? Elle a garanti les emprunts au niveau des bailleurs sociaux et à certains programmes de construction de logements sociaux. La ville a garanti des emprunts au niveau de la maison de retraite publique.

Délibération

Vu, les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du code Civil

Vu la demande formulée par la fondation « RAMBAM » pour l'obtention d'une garantie d'emprunt pour financer son opération de restructuration et d'extension de la maison de retraite « les Jardins de Rambam

Considérant la qualité de fondation reconnue d'utilité publique de la fondation « RAMBAM », et le respect par la collectivité des ratios prudentiels, en la matière,

Considérant la faculté pour la collectivité, de demander l'exercice du bénéfice de la discussion entre le prêteur et l'emprunteur avant d'être appelée en garantie, et de choisir entre un remboursement du capital restant dû et la poursuite du remboursement du prêt, pour la quotité qui la concerne

Sur avis de la Commission des Finances,

DECIDE

ARTICLE 1

La commune accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 832 301.40 €, représentant 30% d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 2 774 338 € que la fondation se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Ce prêt est destiné à financer la restructuration et d'extension de la maison de retraite « les Jardins de Rambam »

ARTICLE 2

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	2 774 338 €
Durée du préfinancement	24 mois
Echéances	trimestrielle
Durée de la période d'amortissement	80 trimestres
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,29%
Taux annuel de progressivité	0%

ARTICLE 3

Au cas où l'emprunteur, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4

Au préalable, la commune se réserve la possibilité de demander le bénéfice de la discussion, avant d'être appelée en garantie.

ARTICLE 5

Au cas de mise en jeu de la garantie, la collectivité sera libre de choisir entre un remboursement du capital restant dû et la poursuite du remboursement du prêt, pour la quotité qui la concerne.

ARTICLE 6

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, pour la quotité qui la concerne.

ARTICLE 7

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Monsieur le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS

▪ Monsieur le MAIRE

Nous avons une commission d'appels d'offres qui a été instaurée mais nous n'avons pas instauré une commission de jury. Il est de tradition dans les collectivités locales que la commission d'appels d'offres soit la commission de jury, ce qui n'empêche pas le jury d'être complété par d'autres élus ou des personnes extérieures au jury issu du Conseil Municipal, notamment les architectes.

Délibération

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée :

En vue des futurs marchés de concours de la commune et en application des articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics, il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection des membres qui composeront le jury de concours.

Ce jury sera chargé d'examiner les candidatures et les offres des candidats aux marchés de concours.

Ce jury est composé de la même façon et dans les mêmes conditions que la Commission d'Appel d'Offres, à savoir du Maire ou de son représentant et de 5 membres du Conseil Municipal, élus par le Conseil. 5 Suppléants doivent également être désignés.

Il comportera en outre 4 architectes et des personnalités intéressées à l'objet du concours.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2008 portant élection de la Commission d'Appel d'Offres,

Monsieur le Maire propose alors de retenir pour la composition du jury, les membres qui composent déjà la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

Membres titulaires :

- Claude MERONO
- Anne-Marie REVEL
- Robert ARTERO
- Michel SARRAILH
- Marc DEL BORRELLO

Suppléants :

- Claude PETREMANN
- Guy FAVIER
- Philippe BAPT
- Patrice SOUTOUL
- Serge JOP

Le Conseil Municipal,

Considérant le bien fondé de la proposition du Maire et vu le Code des Marchés Publics,

DECIDE

ARTICLE 1

Le jury de concours est composé des membres de la Commission d'Appel d'Offres (énumérés ci-dessus), élus lors du Conseil Municipal du 8 avril 2008.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle

générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

REPRISE DES BRANCHEMENTS ET DEPOSE DES FILS NUS RUE DES VIGNES
AFFAIRE 4 BR 154

▪ **Monsieur ARTERO**

Il s'agit de travaux effectués par le Syndicat Départemental d'Electricité sur la Rue des Vignes, c'est-à-dire la mise en souterrain de fils basse tension et la reprise des branchements puisqu'ils n'enlèvent pas les poteaux. Ce sont des travaux complémentaires suite à la pose d'éclairage public à la rue des Vignes.

Le coût total de ce projet est estimé à 3 544 € et la part communale serait de 996 €.

Délibération

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait étudier les travaux de reprise des branchements et dépose des fils nus rue des Vignes comprenant

- suite aux travaux réalisés par EDF, dépose des fils nus et dépose des PBA, - reprise des branchements existants.

Le coût total de ce projet est estimé à 3 544 E.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune, la contribution de la commune serait au plus égale à 996 E.

La Commune demande au Syndicat de réaliser les travaux tels que décrits dans les plans joints sous les meilleurs délais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet

et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 996 E.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en oeuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HERS

▪ **Madame DELEUZE**

Le rapport d'activité prévu par les textes prévoit aussi que lors de cette présentation s'expriment les délégués qui participent à l'action du Syndicat du Bassin Versant de l'Hers en l'occurrence. Je vais lancer un support qui sert surtout à illustrer les propos que nous allons échanger, sachant que vous avez à l'intérieur du dossier du Conseil Municipal l'intégralité du rapport qui me paraît être bien rempli.

Quand on parle de l'eau j'aime bien qu'on introduise le propos de façon ouverte qui montre pourquoi on s'intéresse à l'eau de la Marcaisonne et de la Saune ou de l'Hers, parce que Patrice va aborder la question des enjeux.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

Je suis chargé de commenter les 4 premières photos dont la 1^{ère} qui situe les enjeux de l'eau avec une double problématique. Nous avons à faire à un cycle naturel qui est représenté à gauche et le cycle humain de traitement de l'eau. L'eau est apparue il y a à peu près 3 milliards d'années et la vie est apparue dans l'eau il y a à peu près 2 milliards d'années. La définition de l'eau c'est un solvant universel qui a trois états qui se présentent sous forme d'eau, de glace ou de vapeur et qui peut passer de l'un à l'autre en changeant les conditions de températures et de pression. Tout ce cycle de l'eau naturelle est piloté par l'énergie solaire. Tout ce mouvement de glaciation est dû à l'inclinaison orbitale de la terre et tout le mouvement de l'eau, de l'air, de la vapeur et de la vapeur d'eau est piloté par le soleil. Je rejoins mes positions sur le réchauffement climatique et c'est là dessus qu'il y a une controverse et je n'en dirai pas plus.

De l'autre côté, vous avez le cycle humain. Puisque l'eau est indispensable à la vie, l'eau naturelle n'est pas tout le temps buvable. Donc puisque nous sommes des animaux sociaux, nous vivons en société, nous n'allons pas boire à la source et nous sommes obligés de travailler la distribution de l'eau,

d'abord par le captage, par le traitement, le transport et le stockage de masse, la distribution, la collecte et puis la dépollution.

Le traitement de l'eau est un art millénaire. Il y a un livre qui est très bien fait, édité par les Editions Casa Velasquez, qui traite de l'invasion arabo-musulmane au VIII^e siècle et du traitement de l'eau – c'est la « Maîtrise de l'Eau El Andaluz » et vous apprécierez les références à la romanité, aux aqueducs, et vous verrez que ce sont des pratiques millénaires.

L'eau est une ressource finie et vulnérable et qu'il convient de protéger. Je vous propose de lire le bouquin d'Eric Orsena « Un monde de ressources rares ».

On distingue le grand cycle de l'eau – c'est le cycle naturel – et le petit cycle naturel – qui est le cycle industriel.

Le grand cycle de l'eau, vous voyez des montages, des évaporations. La circulation thermoalpine (courants, golf stream, cette circulation océanique qui est le moteur du climat prend à peu près 1000 ans (lorsqu'une goutte d'eau part d'un bout de la planète elle traverse tout l'Atlantique, elle remonte dans l'Océan Indien et elle revient au Pôle Nord). Une goutte d'eau qui tombe dans un glacier et qui va à l'océan, le cycle terre-mer prend à peu près 37500 ans.

Vu les cycles en jeu, il est important de protéger la ressource, de l'optimiser, d'optimiser la protection des nappes phréatiques, la protection des ressources et aussi de trouver d'autres ressources, par exemple la désalinisation. Le fluide est un pondéreux, 1 m³ d'eau c'est une tonne. C'est extrêmement difficile à transporter. D'où des enjeux géopolitiques extraordinairement difficiles. Il y a un bouquin d'Eric Orsena qui s'appelle « L'avenir de l'eau, petit précis de mondialisation » qui situe les enjeux de l'eau. Il y a un autre spécialiste qui s'appelle Frédéric Lasserre, qui est un géographe canadien qui édite sur l'eau, les territoires, les enjeux et les politiques de l'eau.

Ce syndicat pour lequel je fais la présentation situe là cette problématique dans le petit cycle de l'eau, c'est-à-dire dans le traitement.

Il faut repartir de ce qu'est la définition d'un bassin versant. C'est la géographie physique qui commande. Tout le vocabulaire est allemand. Dans un bassin on peut prendre comme délimitation la ligne de crête du bassin qui converge vers le point bas qui s'est constitué par le talweg et qui a un exutoire en commun.

Tout le problème de la gestion de l'eau c'est que le découpage administratif ne correspond pas au découpage du territoire de l'eau. Tout l'enjeu du syndicat mixte c'est d'avoir une approche commune, calibrée, pour avoir une gestion rationnelle de la gestion de la ressource, alors que les territoires ne coïncident pas forcément. Il y a donc plusieurs acteurs ou des antinomies. Si on fait un zoom arrière sur la planète, on voit qu'il y a des lieux de conflits géographiques sur les enjeux de l'eau mais aussi, à plus grande échelle, on retrouve les problèmes de gestion de l'eau et du hiatus qu'il peut y avoir entre l'administratif d'un côté et les enjeux de la politique de l'eau.

Vous avez ici l'historique de la création de ce syndicat mixte. La principale date c'est 1974. Je vois que l'adhésion de Saint-Orens est tardive, elle se fait en 2003. Je félicite les collègues qui ont pris cette décision puisqu'ils ont été les acteurs de la dissolution du syndicat autonome de la Marcaissonne, ils ont constaté que le périmètre de travail n'était pas pertinent avec l'enjeu sur la ressource et donc ils se sont inscrits dans une politique globale de gestion de l'eau sur un territoire et ils sont pertinents dans leur approche.

▪ **Madame DELEUZE**

Cette première étape montre l'historique du syndicat qui nous raccroche quand même sinon à la terre saint-orennaise mais au territoire de l'eau. On recherche le plus pertinent possible pour sa gestion. On a vu que ça a une relation avec l'histoire et je vous invite à venir au groupe de travail de la Marcaissonne où on creusera toutes ces questions. On a commencé le 9 septembre à le faire. C'est fort intéressant de voir que les préoccupations en 1847 étaient à peu près du même ordre que maintenant puisqu'à l'époque il s'agissait de riverains qu'un texte royal avait contraint de se regrouper pour traiter la question des inondations. Ça n'a pas duré longtemps puisque 2 ans plus tard il a fallu créer un véritable syndicat de communes parce que les riverains n'étaient pas à la hauteur des enjeux.

En 2008 cette structure s'est dotée d'un outil de travail qui est un bâtiment que je vous invite à venir visiter. Il est HQE. J'ai mis les renseignements qui figuraient sur la plaquette de l'inauguration, c'est-à-dire que vous avez les montants du terrain et du bâtiment et vous avez les structures qui ont financé. On retrouve le département de la Haute-Garonne et le Syndicat de l'Hers lui-même. Il se situe dans la ZAC de Gabardie, rue Paul Raymondis.

Typologiquement pour 2008, Sandrine Dupuis va vous présenter ce que fait le syndicat.

▪ **Madame DUPUIS**

Dans les activités du syndicat je vais vous présenter les deux activités majeures qui sont les études ou les travaux avec, dans les deux cas, des études qui peuvent être confiées soit par l'intermédiaire de marchés à des prestataires, soit réalisées en régie par l'intermédiaire du personnel qui fait partie du syndicat mixte.

Au niveau des études, la première qui vous est présentée est une étude de faisabilité pour la reconstruction d'un pont sur la RD 14, donc sur les communes de Saint-Alban et Castelginest. C'est un marché qui a été attribué à la DDE qui se situe dans le cadre de la protection des lieux habités contre les inondations. La protection des habitations est souvent l'enjeu majeur dans les interventions du syndicat mixte et la lutte contre les inondations.

La présence de cet ouvrage occasionne une obstruction importante de la section d'écoulement des eaux qui peut générer un risque d'inondation important et l'étude a porté aussi bien sur la possibilité de reconstruire un nouvel ouvrage avec l'évaluation de l'impact sur les zones inondables d'un nouvel ouvrage ou de voir quels étaient les aménagements possibles.

Cette étude a été facilitée par la qualité des archives qui ont été fournies par la DDE. Il s'avère que ce pont est d'une construction de grande qualité et l'orientation qui pourrait être prise ce serait plutôt de créer un bras de décharge pour soulager l'écoulement des eaux en cas de forte pluviométrie, plutôt que de démolir et reconstruire ce pont.

Là on va rentrer dans le cadre d'une étude qui a été réalisée en régie. C'est un diagnostic qui a été réalisé sur le Girou. Cette étude a été faite sur la base de relevés de terrain, de rencontres avec les riverains, les agriculteurs, les pêcheurs, les usagers de ce cours d'eau et une analyse des anciennes études. L'étude a permis d'aborder la problématique sur les régimes hydrologiques et les conditions d'écoulement des crues, la problématique de la qualité des eaux et l'état de la végétation rivulaire, les aspects écologiques et piscicoles de ce cours d'eau, sachant que sur le Girou il y a un projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Au niveau des travaux vous avez ici l'aménagement qui a été fait dans le lit et sur les berges de l'Hers, dans les quartiers de Ribaute et Gabardie sur la commune de Toulouse. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel de restauration de l'Hers-Mort et l'objectif des travaux c'est d'essayer de renaturer les cours d'eau et de leur redonner un aspect le plus naturel possible, ce qui fait qu'après l'intervention, normalement cette intervention ne doit pas se voir puisque l'aspect naturel est à privilégier.

Pour les aménagements des rampes d'accès qui sont nécessaires aux travaux, il est procédé ensuite à des aménagements pour que ces rampes d'accès soient préservées pour faciliter l'accès pour les riverains et les différents usagers et recréer un lien avec le cours d'eau et faciliter cette prise de conscience de la sensibilité du milieu.

Concernant la gestion de la biodiversité, en général ce sont des travaux qui sont faits en régie avec la campagne de régulation des ragondins pour éviter l'envahissement par cette espèce. Pour la 7^{ème} année consécutive la régulation de cette population est mise en œuvre en s'appuyant sur un réseau de piégeurs agréés bénévoles. Il y a également de la lutte qui est mise en place contre les espèces végétales envahissantes afin d'éviter qu'une espèce prenne le dessus et garder de la biodiversité sur ces cours d'eau.

- **Monsieur R. ARTERO**

Ceci ce sont des travaux de consolidation des berges par des plantations. On voit le cheminement piéton le long de la Marcaissonne. Pour l'entretien, il y a la suppression des branches qui tombent sur le bord de cette Marcaissonne.

Le syndicat de la Saune est intégré au syndicat Bassin Versant de l'Hers et les techniciens sont sollicités pour travailler sur la consolidation des berges. La berge avait un front assez pentu, on y fait un étage et on y met des plantations pour pouvoir la consolider.

- **Madame DELEUZE**

On comprend bien que dans un souci strictement utilitaire autrefois il a été fait aux rivières des chéneaux qui auraient été faits mécaniquement avec des abords abrupts qui ne respectaient pas le propre tempérament qu'elles avaient. Il y avait donc des effondrements de berges et la politique forte du syndicat c'est de réoffrir des espaces de nature. Il est essentiel qu'on les préserve autant que possible en tant que milieu naturel.

- **Monsieur R. ARTERO**

On a déjà parlé de cette étude, c'est la prévision de construction d'une digue.

La deuxième zone d'étude, c'est au niveau de la Jurge avec un décaissement prévu le long de la Marcaissonne et un autre en face du collège.

- **Madame DELEUZE**

On distingue des phénomènes pluviaux et des phénomènes fluviaux et pour des raisons de compétences – la Communauté Urbaine a la compétence pluviale mais elle n'a pas la compétence rivières – on a séparé les ouvrages qui relevaient de la compétence pluviale et réalisés par le biais de la Communauté d'Agglomération un ruisseau dont les améliorations ont été immédiates sur la hauteur des eaux constatée à cet endroit. Ceci dit pour les pluviométries qu'on a envisagées au maximum il

convient de recréer une zone de dépression qui permettra la libre expansion de la Marcaissonne quand elle monte. Il y a un petit résumé de l'étude avec un calendrier.

- **Monsieur MERONO**

L'explication de la création de ce syndicat, puisque c'est en 2003 que ça a été constitué, au moment où il y avait un syndicat qui rejoignait l'Agglomération qui était les études de l'Hers et non pas du Bassin Versant. En le baptisant Bassin Versant comment as-tu pu faire pour faire un syndicat où on était plusieurs et pour pouvoir travailler ?

- **Madame DELEUZE**

Nous avons adhéré au mouvement parce qu'anciennement la commune de Saint-Orens adhérait et historiquement il y avait sur les petites rivières des syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique. Nous étions dotés, comme la plupart des territoires qui en avaient besoin, d'un type de syndicat comme ça qui était celui de la Marcaissonne. On a très rapidement compris le peu de ressources qu'avait ce syndicat, le peu de moyens qu'il avait. Le syndicat de l'Hers avait déjà compris qu'il fallait aller sur des territoires plus importants puisque l'eau ne connaît pas les frontières communales. Le syndicat hydraulique de la Marcaissonne s'est dissout et nous avons adhéré en tant que commune isolée au syndicat de l'Hers mais d'autres communes ont choisi d'autres façons de faire et sont restées syndicat hydraulique. Par exemple celui de la Saune, la Saune étant aussi une rivière saint-orennaise, nous adhérons au syndicat de la Saune et lui a choisi d'adhérer avec les communes qui le constitue. Nous avons intégré ce syndicat et au même moment où nous l'intégrions, de même quand le syndicat de la Saune l'a intégré, on a fait évoluer les statuts et la structure chaque fois.

Tous les détails sont dans le rapport, ce budget en équilibre du syndicat est en gros de 2 M€ et que la participation de la ville cette année c'est 9 000 €, ça représente environ 3 % des participations des autres communes.

- **Monsieur le MAIRE**

Je crois que c'est quelque chose d'important de pouvoir présenter en Conseil Municipal le rapport d'un syndicat auquel on participe et ça va d'ailleurs être un des axes de travail que l'on va mener pour essayer de mieux rendre compte de la participation des délégués dans les syndicats. Donc il y a un travail à faire à la fois personnel des élus et à la fois avec l'administration. On peut remercier les 4 collègues pour leur intervention ce soir et la manière dont Denise DELEUZE a souhaité faire vivre ce rapport d'activité au-delà des textes qui nous sont présentés.

- **Monsieur MERONO**

On attendait de la part de l'Etat certains documents qu'en est-il ? Chaque trimestre on nous dit c'est le trimestre suivant.

- **Madame DELEUZE**

Malheureusement je ne vais raccourcir le calendrier et ni même le préciser. Effectivement le document dont tu parles Claude c'est le Plan de Prévention des Risques inondations, et bien nous l'attendons. Les services de l'Etat n'ont pas les moyens suffisants pour produire les PPR qui favoriseraient la prise en compte du risque inondation sur nos territoires.

Si la DDE s'est vue confier une mission, c'est après une consultation en bonne et due forme et l'aspect patrimonial des services de l'Etat est intervenu parce que la DDE détenait des archives très anciennes et très importantes de cet ouvrage que Sandrine a présenté.

Délibération

L'article L5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un EPCI adresse chaque année aux maires des Communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, Ce rapport fait l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

Vu l'article L5211-39 du Code général de Collectivités territoriales,

Vu le rapport adressé par le président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers portant sur l'activité du syndicat au cours de l'année 2008.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel du SMBVH.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir pris connaissance du rapport et débattu,

Prend acte de la communication du rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Monsieur le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE « LA TOULOUSAINE »
D'AUTORISATION D'ETENDRE, AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR
L'ENVIRONNEMENT, SES INSTALLATIONS SITUEES ZA DES BOGUES - ESCALQUENS

▪ **Monsieur SARRAILH**

La Société « La Toulousaine » produit des portes, des grilles, des rideaux métalliques et souhaite accroître son activité, notamment en produisant des portails en aluminium. Pour répondre à ce développement il y a une extension des installations sur le site qui est situé sur la commune d'Escalquens. Ces installations relèvent de la réglementation des installations classées pour l'environnement et il y a une enquête publique qui se tient du 26 octobre au 27 novembre 2009 et l'avis de la commune est sollicité parce que nous sommes riverains de la commune d'Escalquens. Il y a des équipements qui concernent l'usinage et surtout un atelier de traitement de surfaces (thermo-laquage, peinture, etc.).

Parmi les études d'impact il faut relever les éléments suivants :

- Depuis le début de l'exploitation du site les émissions sonores ont dépassé à deux reprises les valeurs d'émergence maximales autorisées mais l'entreprise a pris des mesures pour capoter les machines qui sont à l'origine de ces nuisance sonores.
- Concernant la qualité de l'air suite aux activités peinture ou traitement de surfaces, il y a des rejets de solvants, diluants et des poussières. L'étude d'impact montre que l'évaluation des effets sur la santé des riverains a conclu à un niveau de risque acceptable.
- Concernant le problème des rejets d'eaux industrielles, il y a un atelier de traitement avec recyclage des eaux de rinçage et évacuation des bains usés vers des filières d'élimination des déchets appropriées, donc normalement pas de rejets dans le réseau hydrographique.

Au vu de ces éléments, le projet affiche une prise en compte suffisante de l'environnement au regard de l'état initial du site, de l'emprise des installations projetées et des enjeux environnementaux locaux. Les impacts du projet sont évités, réduits et/ou compensés par un certain nombre de mesures concernant notamment les rejets accidentels de substances polluantes dans l'eau, le sol et l'air.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité et il est proposé que le Conseil donne un avis favorable à cette demande d'autorisation d'extension d'installation.

Délibération

La Société « La Toulousaine », implantée ZA des Bogues à Escalquens, à proximité d'autres entreprises et de zones d'habitation, produit des portes, des grilles et des rideaux métalliques. Elle souhaite développer son activité en produisant des portails en aluminium.

Pour répondre à ce développement, cette société envisage donc d'étendre ses installations sur son site actuel d'une superficie de 79 563 m². Ces installations relevant de la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE), elle demande l'autorisation de les étendre et une enquête publique se tient à ce sujet du 26 octobre au 27 novembre 2009.

Il s'agit donc ici d'autoriser l'extension des installations consistant en la création de deux nefs supplémentaires par l'agrandissement du bâtiment principal existant. Les équipements concernés sont : une ligne d'usinage et de montage de portails et une zone de traitement des surfaces, thermo-laquage et stockage de peintures en poudre. Ils relèvent du régime de l'autorisation des ICPE.

On relève, notamment, dans l'étude d'impact du projet les éléments suivants :

- Depuis le début de l'exploitation du site, les émissions sonores ont dépassé à deux reprises les valeurs d'émergence maximales autorisées. Les machines sont en cours de capotage pour y remédier ;
- Concernant la qualité de l'air, les polluants principaux sont les composés organiques volatils (COV) contenus dans les solvants, diluants et peintures utilisés et les poussières. L'évaluation des effets sur la santé des riverains conclut à un niveau de risque acceptable ;
- Les installations actuelles et futures ne seront pas à l'origine de rejets d'eaux industrielles au réseau ou au milieu, car l'atelier de traitement des surfaces fonctionnera par recyclage des eaux de rinçage et évacuation des bains usés vers des filières d'élimination des déchets appropriées.

Le projet affiche une prise en compte suffisante de l'environnement au regard de l'état initial du site, de l'emprise des installations projetées et des enjeux environnementaux locaux. Les impacts du projet sont évités, réduits et/ou compensés par un certain nombre de mesures concernant notamment les rejets accidentels de substances polluantes dans l'eau, le sol et l'air.

L'avis du Conseil municipal est sollicité par la Préfecture de la Haute-Garonne sur la demande d'autorisation d'extension des installations classées de la Société « La Toulousaine » au titre de la protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal,

Considérant, la demande d'avis formulée par Monsieur Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, dans son arrêté du 30 Septembre 2009 portant ouverture de l'enquête publique sur la demande présentée par la Société « La Toulousaine »,

Entendu, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu, le dossier de demande de la Société « La Toulousaine » d'autorisation d'étendre ses installations classées au titre de la protection de l'environnement, soumis à enquête publique en mairie de Saint-Orens de Gameville du 26 octobre 2009 au 27 novembre 2009,

Vu, l'avis favorable de la Commission Ville et Environnement du 22 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'extension des installations de la Société « La Toulousaine » relevant de la réglementation des installations classées pour l'environnement.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Monsieur le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

L'ordre du jour étant épuisé et si vous n'avez pas d'autres questions, je clos la séance et donne la parole à salle, si quelqu'un souhaite s'exprimer.